

ROULLET

Saint-Estèphe



ARMOIRIES de la commune de ROULLET-Saint-ESTEPHE
Losangé d'or et de gueules, à la bordure d'or ; sur le tout, à la pointe d'argent,
une diligence de sable ; au chef d'azur chargé de deux églises d'argent.

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES - MAI 2021 - N° 102



LE MOT DU MAIRE



La crise sanitaire...

Oui, cela fait maintenant plus d'un an que nous vivons au rythme d'une crise sanitaire qui n'en finit plus, avec parfois des semaines d'espoir, mais bien trop souvent à l'horizon, un rebond, une nouvelle vague, et ce malgré les multiples mesures prises pour l'endiguer. Aussi, si toutes les professions de santé, de services à la personne sont en première ligne et elles ont toute notre reconnaissance, il convient néanmoins de ne pas oublier toutes les professions dites essentielles qui souffrent, mais ce n'est pas tout, quid de l'économie, de l'impact sur notre jeunesse, et des aspects sociaux à venir ? Nous sommes bien loin à ce jour d'en mesurer tous les aspects, même si une nouvelle lueur d'espoir se fait jour avec la vaccination...

Plus modestement et plus localement, ces exigences sanitaires, conduisent à la quasi annulation de tous les événements associatifs et manifestations de rencontre. Il s'en suit une certaine distorsion du lien social, si nécessaire au bien vivre ensemble... Gageons que nos associations sauront rebondir et que les adhérents et bénévoles seront de nouveau au rendez vous. C'est le pari à venir, la motivation restant le premier rempart face au désabusement.

En termes de communication, ces échanges réguliers nous manquent également, et rien ne pourra remplacer le contact humain et les relations de vive voix... Je suis bien conscient des difficultés rencontrées, et soyez sûrs que nous essayons d'y pallier au mieux.

Le budget 2021

Ces mois de février et mars ont été essentiellement consacrés au débat des orientations budgétaires et au vote des budgets. Sans entrer dans les détails, **la situation financière de la commune est saine, le désendettement est régulier depuis 2014**, et malgré la crise, **les taux d'imposition resteront inchangés** tout en réalisant le programme d'investissements prévu au plan à 4 ans. Nous y reviendrons régulièrement.

A cet effet, compte tenu des enjeux majeurs à venir avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI à 38 communes), le Plan Local d'Habitat (PLH) qui en découlera, la forte attractivité de la commune sur le plan économique, notre déficit en logements sociaux ou familiaux, la nécessité d'avoir une plus grande vision sur notre politique d'acquisition et de cession de foncier bâti ou non, il m'est paru qu'une projection à 4 ans n'était pas suffisante.

Aussi, ai-je décidé la création d'un groupe de travail **PROSPECTIVE**, d'une dizaine de membres, jeunes et expérimentés, pour réfléchir à cette **vision de la commune à 10 ans** pour disposer de bases plus précises avant de traiter des sujets précédemment cités en lien avec l'agglomération, mais aussi d'avoir une projection financière nous permettant de faire face à ces défis tout en maîtrisant la fiscalité. Bien sûr nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ces réflexions.

Une pensée et un merci

J'aurai d'abord une pensée toute particulière pour celles et ceux qui dans le cadre de cette crise ont été atteints directement ou via leurs proches, mais aussi pour nos commerces et entreprises qui ne peuvent exercer leur activité normalement, et ce, malgré les aides auxquelles elles peuvent parfois prétendre...

Enfin un merci et tout mon soutien aux employés et élus de la commune, qui, malgré un contexte difficile, ont réussi à faire face, ont contribué à ce que les missions de service public et d'intérêt général soient pleinement assurées. Je les en félicite.

Le contexte est morose, l'espoir reste présent, la vaccination en est un des principaux leviers. L'équipe municipale est prête à relever tous ces challenges qui nécessitent beaucoup de détermination et de ténacité... Ce sont les clés de la réussite, c'est un gage de motivation et vous pouvez compter sur vos élus.

Sincèrement. Bien à vous,

Gérard ROY, Maire de Rouillet-St-Estèphe

**Photo de couverture :
Source et lavoir de L'Amas**



DIRECTEUR DE PUBLICATION : Gérard Roy

EQUIPE DE RÉDACTION :

(Commission Animation Vie Locale, Communication)

M^{mes} Patricia Thomas, Valérie Mazeau, Marielle Vicard,
Christelle Boissinot-Granet, MM. Gilles Moussion, Bruno Chabot,
Marc Forestier, Christian Cuisinier, Jérôme Roucher

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

(fermée au public mardi après-midi et samedi) :

Du lundi au jeudi : 8h30/12 h • 13h30/17h30

Le vendredi : 8h30/12h • 13h30/17h

42, rue Nationale 16440 Rouillet St-Estèphe

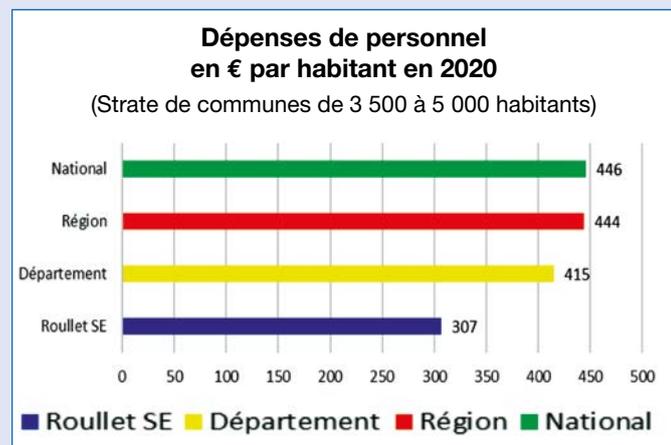
Tél. : 05 45 66 30 08

Site Internet : <http://www.rouillet-saint-estephe.fr/>

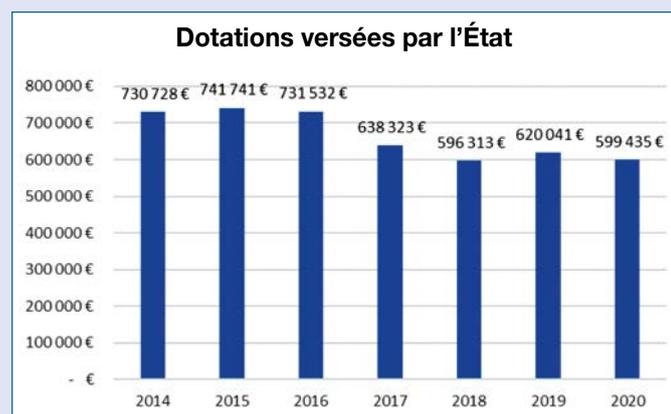
LES FINANCES COMMUNALES

L'ANNÉE 2020 aura été une année peu banale en raison de la pandémie mondiale, en effet, la commune a dû faire face à des dépenses imprévues relatives à l'achat de masques, de produits désinfectants, de protections (environ 20 000 €) etc. ainsi qu'à une perte de recettes significative sur les locations de salles notamment. Malgré tout, nous avons pu poursuivre le programme d'investissement prévu au budget primitif.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 948 474 € pour des recettes de 3 358 386 €, soit un excédent de 409 912 €. Les charges de personnels ont augmenté de 4% entre 2019 et 2020, dues au recrutement de deux nouveaux agents au sein des services techniques ; elles représentent 46% du budget de fonctionnement (montant inférieur à celui des communes de la même strate).



Malgré une stabilité de la fiscalité (pas d'augmentation des taux d'imposition depuis 2009), les ressources fiscales ont augmenté en 2020, grâce à la revalorisation des bases d'imposition par l'Etat de 0.9% et aux nouvelles constructions qui apportent des recettes supplémentaires. Les dotations de l'Etat (599 435 € en 2020), quant à elles, continuent de diminuer depuis 2014. Ce désengagement constant de l'Etat, nous incite à être très rigoureux dans l'élaboration de nos projections budgétaires.

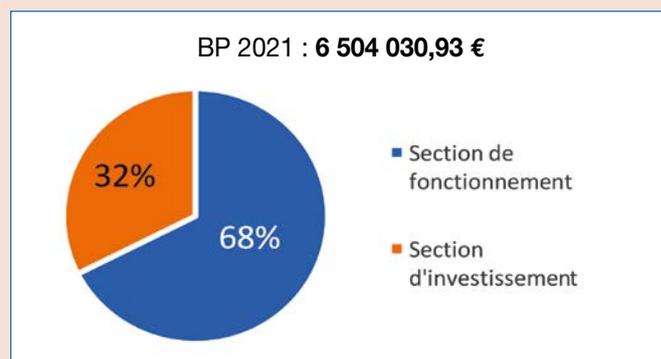


S'agissant de l'investissement, les dépenses se sont élevées à 1 302 732 €, soit 64.5% de réalisation, elles ont servi notamment à la remise en état de la voirie communales (163 984 €), au réseau d'eau pluviale (55 831 €) à la création d'un giratoire pour accéder à la plateforme logistique Intermarché (330 000 € de travaux en restes à réaliser 2021), à la rénovation et à l'isolation énergétique de la salle des fêtes (74 265 €), à la création d'une aire de stockage des déchets verts (25 362 €), à la réalisation des travaux connexes à l'aménagement foncier (76 130 €) et le remboursement des emprunts (251 447 €), etc.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 019 415 €, ce qui a permis de dégager un excédent d'investissement en 2020.

LE BUDGET PRIMITIF 2021 a été voté par le Conseil Municipal au début du mois de mars.

Il s'établit à la somme de **6 504 030,93 €**, se répartissant à hauteur de **4,391 M €** en section de fonctionnement et de **2,112 M €** en section d'investissement, ce montant global prend en compte les restes à réaliser de l'année 2020, qui s'élèvent à **546 002,16 €** en dépenses d'investissement et **4 907,52 €** en recettes.



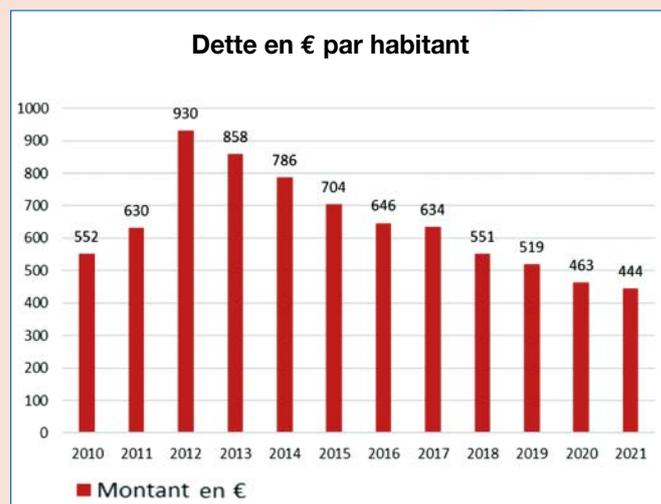
En termes d'investissement, la priorité est mise sur la réalisation de travaux de voirie (290 000 €) et de pluvial (105 000 €).

D'autres travaux importants seront réalisés :

- 2^{ème} phase de la rénovation énergétique de la salle des fêtes pour 75 000 €,
- Divers travaux, achats et études aux écoles de l'ordre de 90 000 €,
- La rénovation du gymnase des Glamots pour 62 000 €,
- Travaux aux services techniques et aménagement pour 45 000 €,
- Rénovation intérieure de l'église St Cybard pour 200 000 €,
- Etc.

La commune poursuit son programme de désendettement entamé depuis 2014 en ne recourant pas à l'emprunt et en dégagant tous les ans des excédents de manière à pouvoir rembourser les annuités et tout en permettant un bon niveau d'investissement.

Maitrise des dépenses et recherche des recettes à leur maximum, tout en n'augmentant pas la pression fiscale sur les habitants sont les maîtres mots de l'équipe municipale pour continuer à proposer des services de qualité aux Rouillet Stéphanois.



ROULLET-ST-ESTÈPHE EN QUELQUES CHIFFRES



(Chiffres extraits du Calendrier des Territoires 2021 d'ITHEA Conseil - Sources informatives INSEE)

DÉMOGRAPHIE

- **+3,7 %** L'évolution annuelle moyenne de la population de la commune depuis 2012, soit 159 individus en plus chaque année
- **44** Le nombre de naissances enregistrées en 2019 pour Roulet-Saint-Estèphe, contre **23** décès
- **103 HAB./KM²** La densité de population pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 220 hab./km² pour la CA du Grand Angoulême

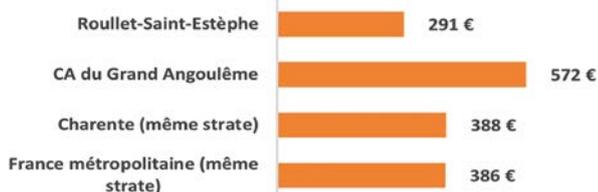
BUDGET de FONCTIONNEMENT

- **619 €** Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant (population DGF, hors opérations d'ordre et éventuels budgets annexes) pour Roulet-Saint-Estèphe en 2019, contre 714€ pour les communes de même strate du département
- **940 €** Le potentiel financier par habitant de la commune (= indicateur de richesse potentielle), contre 953€ pour les communes de même strate du département
- **112 %** Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 112 % pour les communes de même strate du département, soit un niveau de pression fiscale égal à l'échelle de la commune

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



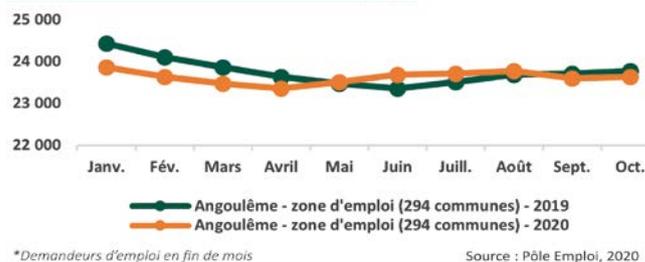
CHARGES DE PERSONNEL PAR HABITANT



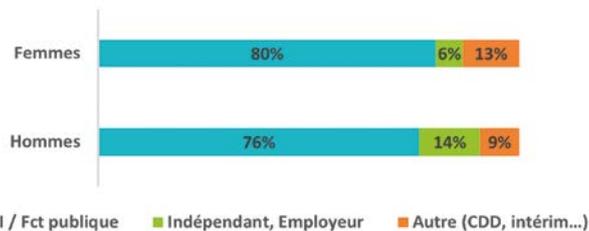
EMPLOI

- **2 104** Le nombre d'actifs de la commune, soit 78 % de la population des 15-64 ans qui travaille ou cherche du travail, contre 75 % pour la Charente
- **9,6 %** Le taux de chômage pour Roulet-Saint-Estèphe (au sens de l'INSEE), contre 16,1 % pour la CA du Grand Angoulême
- **26 %** La part des femmes à temps partiel pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 5 % pour les hommes

ÉVOLUTION DES DEFM* DE CAT. A, B, C



ACTIFS OCCUPÉS PAR MODE D'EMPLOI

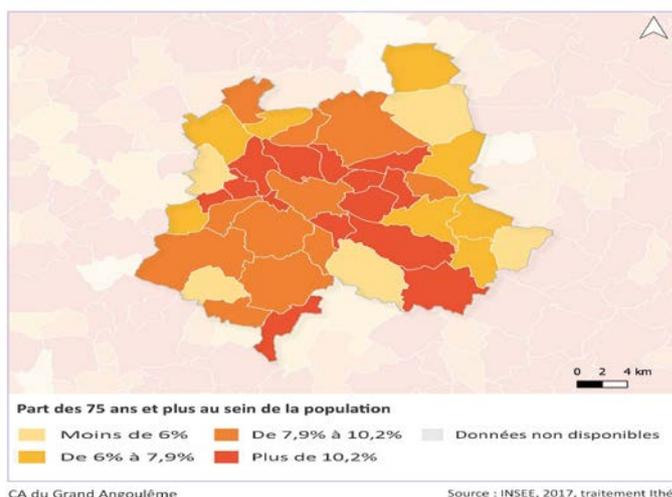


FAMILLES

- **1 320** Le nombre de familles avec enfants de la commune, contre 1 168 en 2007
- **145** Le nombre de 0-3 ans pour Roulet-Saint-Estèphe, soit 3,4 % de la population contre 3,3 % en France métropolitaine
- **22 %** La part des 0-18 ans au sein de la population de la commune, contre 20 % pour la Charente

SENIORS

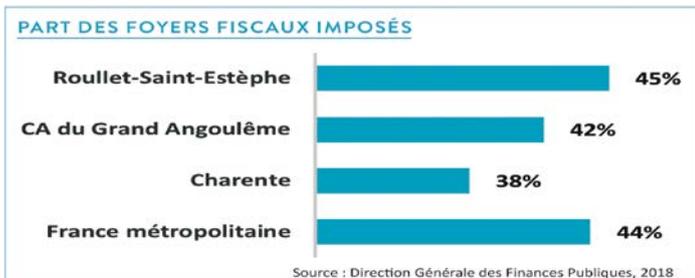
- **351** Le nombre de plus de 75 ans pour Roulet-Saint-Estèphe, soit 8,2 % de la population, contre 12,2 % pour la Charente
- **81** Le nombre de 80 ans et plus de la commune qui vivent seuls, alors que ce chiffre était de 33 en 2007
- **15 %** La part des seniors exonérés de la CSG (= ayant une petite retraite), contre 21 % pour la CA du Grand Angoulême



ROULLET-ST-ESTÈPHE EN QUELQUES CHIFFRES

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

- **25 506 €** Le revenu moyen des foyers fiscaux pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 22 962 € pour la Charente
- **50** Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA pour Roulet-Saint-Estèphe en 2019, contre 51 en 2017
- **40 %** La part de la population de plus de 15 ans dont le diplôme est égal ou supérieur au BAC, contre 31 % en 2007



LES 15 ANS ET PLUS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Agr. exploitants	Artisans, comm., chefs d'ent.	Cadres, Prof. Intell. Supér.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Roulet-Saint-Estèphe	1%	3%	4%	16%	18%	16%	31%	11%
Département	2%	4%	5%	12%	16%	14%	34%	13%
France métropolitaine	1%	4%	9%	14%	16%	12%	27%	16%

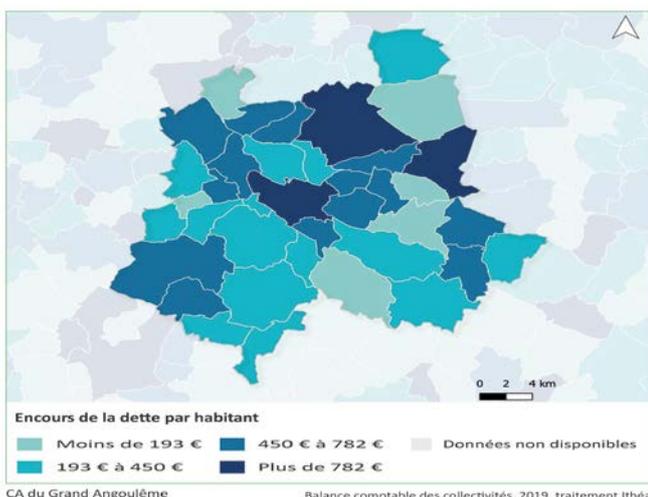
Source : INSEE, 2017

SANTÉ ET HANDICAP

- **14 %** La part des assurés du Régime Général (RG) en Affection de Longue Durée (ALD) de la commune, contre 16 % pour la CA du Grand Angoulême
- **1** Le nombre de médecin généraliste enregistré au sein de la Base Permanente des Équipements pour Roulet-Saint-Estèphe en 2020
- **51** Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour Roulet-Saint-Estèphe en 2019

BUDGET, DETTE ET INVESTISSEMENT

- **33 %** Ce que représentent les dépenses d'équipement de la commune par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (= indicateur de niveau d'investissement), contre 36 % pour les communes de même strate du département 2 024
- **389 €** L'encours de la dette (= montant restant dû) pour Roulet-Saint-Estèphe au 31 décembre 2019. **4,7 ans** La capacité de désendettement en années pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 3,4 pour les communes de même strate du département



LOGEMENT

- **18 ANS** L'ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 18 pour la Charente
- **13** Le nombre de logements construits en moyenne chaque année pour 1 000 logements (période 2017-2019), contre 9 pour la CA du Grand Angoulême
- **7 %** Le taux de logements vacants (8 % pour la France) de la commune, soit un total de 135 logements sur les 1 949 que compte Roulet-Saint-Estèphe



AUTORISATIONS D'URBANISME

Autorisations	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de construire	30	49	63	41	38	36
dont construction habitation			37	29	20	20
Certificats d'urbanisme	110	108	99	141	120	99
dont opérationnels	36	28	25	33	20	15
Déclaration préalable	80	62	51	99	111	83
D.I.A.(actes vente ttes zones U)	63	100	82	94	104	75

ENTREPRISES

- **79** Le nombre d'entreprises d'au moins 1 salarié de la commune, soit 2 entreprises pour 100 habitants
- **20 %** La part des emplois industriels pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 17 % pour la Charente
- **24 %** La part des entreprises créées il y a moins de 3 ans, contre 22 % pour la CA du Grand Angoulême

VIE LOCALE

- **70** Le nombre d'associations enregistrées au sein du Répertoire National des Associations* pour Roulet-Saint-Estèphe
- **24,0 %** La part des habitants de la commune ayant une licence sportive, contre 24,0 % pour la Charente
- **11** Le nombre total de commerces de proximité pour Roulet-Saint-Estèphe enregistrés au 1^{er} janvier 2020 dans la Base Permanente des Équipements de l'INSEE**

ENVIRONNEMENT

- **632** Le nombre d'hectares artificialisés pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 486 en 2006
- **6,7 MWH** La consommation électrique annuelle moyenne par habitant de la commune, contre 5,1 pour la CA du Grand Angoulême
- **14 TONNES** Les émissions de CO2 par habitant pour Roulet-Saint-Estèphe, contre 8 en moyenne au niveau national selon les données de l'ADEME

RESTAURATION SCOLAIRE À ROULLET-ST-ESTÈPHE

Adhésion à la CHARTE

«BIEN MANGER à l'école» de GrandAngoulême

La restauration scolaire répond à une double exigence: maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents.

Elle est assurée par 3 cuisiniers : Yannick Dubreuil le chef cuisinier, Kévin (Brandy) et Mustapha (Acochiou) qui le secondent, avec l'appoint d'employés communaux et ATSEM pour l'aide en cuisine, le nettoyage des locaux, le service et la surveillance à la cantine des petits de la maternelle et des plus grands de primaire.

Les repas sont tous préparés dans la cuisine centrale située au sein de l'école primaire Marcel Pagnol à Roulet, servis sur place, et pour Saint-Estèphe livrés directement à la cantine à l'école J. Jacques Rousseau en liaison chaude.

Chaque mois, la commission des menus se réunit pour élaborer les menus du mois suivant, en se basant sur la réglementation (Arrêté

du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire) de façon à **préserver l'équilibre alimentaire par repas et par semaine**, répondre aux besoins de croissance des enfants.

L'alimentation doit être **équilibrée, variée et fractionnée**.



De même il est essentiel de **répondre aux besoins des élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier** (c'est le cas des élèves présentant une allergie ou une maladie chronique) en élaborant des menus aménagés

Il est à noter : les repas servis en restauration collective devront compter, **d'ici le 1^{er} janvier 2022, 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique**, directive anti cipée par la commune puisque le **ratio actuel BIO est de 60%**.

Maître mot : la qualité avant tout, avec l'approvisionnement en marchandises chez des producteurs locaux, en circuit court : M. Jean Luc Dormoy des Vallandreaux à St-Estèphe pour les légumes de saison, M. Jousseume de Chez Gouin à St-Estèphe pour les fromages de chèvre, M. Pezaud pour la poissonnerie en direct de la criée de La Cotinière, la boulangerie Ben et Manon de Roulet pour le pain, les Ets Callaud de St-Claud pour la viande et bientôt M. Gabriel Charbonnaud pour les pommes de terre, betteraves, carottes, salades, oignons de plein champ et miel.

Une cuisine faite de couleurs, de senteurs, de saveurs, une présentation étudiée pour donner envie et exciter les papilles des jeunes consommateurs. Un repas à thème est proposé chaque mois, ainsi qu'un repas végétarien chaque semaine. Sur les menus figurent des signets indiquant la provenance des denrées, le «fait maison», le bio, les produits du terroir...



MENUS DES RESTAURANTS SCOLAIRES – du 29 Mars au 9 Avril 2021

Lundi 29 Mars Pain 1 Betteraves et pommes Sauté d'Agneau Semoule 1 Entremet citron 3	Mardi 30 Mars Pain 1 Céleri rémoulade 10-11 Echine de porc au romarin Pois cassés Fromage 3 Cocktail de Fruits	Mercredi 31 Mars Mexique Pain 1 Salade de géliers et Guacamole 10 Tortillas au pesto et lardons grillés 1 Dessert défi Mexicain	Judi 1^{er} Avril Pain 1 Salade de riz 9 Filet de poisson frais Gratin d'épinards 3 Cantal AOP 3 Poire	Vendredi 2 Avril Pain 1 Haricots verts et radis Tajine de légumes et ses fruits secs Gâteau de semoule 1-3 Clémentine
Lundi 5 avril Pain 1 Salade mêlée Sauté de poulet Purée de Carottes Fromage 3 Paris Brest	Mardi 6 avril Pain 1 Avocat vinaigrette Bœuf bourguignon Riz Créole Tome des Charentes 3 Compote pomme - pêche	Mercredi 7 Pain 1 Cœur de palmier- artichaud - ananas Ravioles aux légumes 1 Yaourt nature Banane	Judi 8 avril Pain 1 Tortis couleurs thon et olives 1 Jambon blanc Choux-fleurs béchamel 1-3 Bonbel 3 Orange	Vendredi 9 avril Pain 1 Endives/mimolette 9 Filet de poisson frais Mélange céréales Liégeois 3



LISTE DES ALLERGENES

1 : Gluten - 2 : Œuf - 3 : Lait - 4 : Arachide - 5 : Fruits à coque - 6 : Soja - 7 : Sésame - 8 : Lupin - 9 : Sulfites - 10 : Moutarde - 11 : Céleri - 12 : Mollusques - 13 : Crustacés - 14 : Poissons

RESTAURATION SCOLAIRE À ROULLET-ST-ESTÈPHE

Chaque jour, **360 repas** sont fabriqués : 340 repas enfants (dont 70 à St-Estèphe) sur un effectif total de 354 et 20 repas adultes (enseignant(e)s, personnels des écoles, administratifs et techniques).

Les «Défis du mercredi», avec les enfants du centre social, sous forme de stages/ateliers cuisine et pâtisserie (animations diverses sur les couleurs, les formes, les fruits, les légumes, et préparation de desserts (pain perdu, cygnes, bûche de Noël) représentent de 70 à 80 repas confectionnés et présentés en individuel.



Pour initier les enfants au tri des déchets, des tables de tri (entièrement fabriquées par les services techniques communaux) ont été installées dans les salles de cantine, une de plus petite taille à Roulet pour les maternelles et une plus haute à St-Estèphe pour les plus grands.

L'adjonction de stickers de couleurs avec des emblèmes représentatifs du tri restent à positionner pour plus de facilité d'utilisation.



PORTES OUVERTES : régulièrement, une fois/an sont organisées des portes ouvertes des cuisines scolaires et de la cantine, avec visite guidée par Yannick Dubreuil, présence des producteurs et dégustation d'un buffet végétarien préparé par le chef.



Toute demande de renouvellement du matériel de cuisine plus performant ou répondant à l'évolution des modes ou consignes de cuisson, d'aménagement des locaux pour plus de sécurité et de confort au travail pour les employés, et plus de convivialité pour nos enfants à la cantine est prise en considération et financée intégralement par la commune.



Textes de référence :
Composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime.
Décret n° 2019-351 du 23 avril 2019.

Loi relative aux libertés et responsabilités locales qui confie aux collectivités territoriales la compétence en matière de restauration scolaire.
Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

1- Validation rapport enquête publique

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une enquête publique s'est déroulée du 4 au 18 décembre 2020.

Cette enquête publique concernait : le déclassement d'accotements, situés à La Boucharderie, rue des Justices et impasse des Meules, faisant partie du domaine public de la commune et l'appropriation unilatérale de la voirie du lotissement La Goujarde et de la rue du Canal

L'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune observation de nature à remettre en cause ces procédures, de ce fait le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le rapport du commissaire enquêteur, CONFIRME le déclassement du domaine public des accotements concernés par la procédure et situés à La Boucharderie, rue des Justices et impasse des Meules, CONFIRME l'entrée dans le domaine public de la voirie et éclairage public du lotissement La Goujarde, sont concernées les parcelles ZI325-326, CONFIRME l'entrée dans le domaine public les parcelles de M. M D 376-378-379 et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la cession de ces parcelles, à prendre toute décision pour conclure ces procédures et à signer tout document et acte y afférent.

2- Convention de servitude ENEDIS

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de signer une convention avec ENEDIS pour une servitude sur les parcelles ZN 137 et 138 situées aux Glamots, aux fins du passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 70 m et 0.30 m de large. Les coffrets électriques ont été posés pour faire des branchements sécurisés, notamment pour les forains.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

3- Pacte de gouvernance de GrandAngoulême

La loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 prévoit plusieurs dispositions qui mettent la question de la relation et du dialogue avec les communes, les habitants et plus généralement avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, au cœur du fonctionnement et de la gouvernance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- L'inscription à l'ordre du jour du conseil communautaire, à la suite du renouvellement généralisé des conseils municipaux d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI et d'un débat sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement (...) et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation ;
- la création obligatoire d'une conférence des maires présidée par le président de l'EPCI ;
- des modalités accrues d'information des conseillers municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires sur les décisions, actions et projets de l'intercommunalité ;
- des modalités de réunion du conseil communautaire simplifiées, notamment possibilité de recours à la visioconférence, sauf pour l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale et pour l'application de l'article L. 2121-33.

Le 16 juillet 2020, le conseil communautaire a donc débattu et approuvé l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour GrandAngoulême. Il est proposé que l'avis des communes soit recueilli selon le principe d'une majorité qualifiée. À défaut de délibération prise par une commune dans un délai de deux mois, son avis sera réputé favorable. Le pacte de gouvernance est à penser en lien avec le projet de territoire, les compétences de l'EPCI et la définition de l'intérêt communautaire, le pacte fiscal et financier et le schéma de mutualisation. Il peut également être considéré comme un document évolutif dans le temps. L'élaboration du pacte de gouvernance de GrandAngoulême s'inscrit dans la phase de renouvellement de l'assemblée et de changement de présidence.

Le débat a été structuré autour de 3 questions principales inhérentes à la loi Engagement et Proximité :

- Comment penser les liens entre communes et communauté et tendre vers un meilleur partage des rôles entre tous les élus communaux et intercommunaux ?
- Quelles contributions des citoyens, des associations, entreprises à la mise en œuvre des priorités intercommunales et à la définition de l'intérêt général local ?
- Quelle complémentarité et quel cadre de coopération spécifique avec le Conseil de Développement ?

La phase d'élaboration du pacte de gouvernance a été elle-même conçue comme un acte de dialogue. Elle a été animée et pilotée par un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens communaux et intercommunaux, et d'un représentant du Conseil de Développement. L'ensemble des conseillers communautaires et des conseillers municipaux des 38 communes ont été consultés sur la base d'un questionnaire. La méthode d'élaboration du pacte et ses principales composantes ont été évoquées en conférence des maires les 22 septembre, 5 novembre 2020 et 2 décembre 2020. Le bureau communautaire a régulièrement donné son avis sur ce dossier tout au long de sa construction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis sur le pacte de gouvernance proposé par GrandAngoulême, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

4- Dépenses d'investissement avant vote du BP 2021 de la commune

Monsieur le Maire explique que comme chaque année, et suivant les dispositions de l'article L1612.1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports, non compris les frais afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées jusqu'à l'approbation du prochain budget sous réserve d'une délibération spécifique article par article, et dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement budgétées de l'année N-1. Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 : 1 150 282,40 €, 25%, soit : 287 570.60 €. Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 287 570,60€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 20 000 €** (achat de logiciels et frais d'études et de diagnostic etc...)
- **Chapitre 21 immobilisations corporelles : 90 000 €**
- **Chapitre 23 immobilisations en cours : 177 570.60 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2021 dans les conditions définies ci-dessus.

5- Tarif signalétique des commerçants et artisans

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, une campagne d'unification de la signalétique des commerces et artisans a été lancée par la commune, pour se mettre en conformité avec le Règlement Local de Publicité Intercommunale. Des courriers ont été faits aux acteurs économiques pour les prévenir de ce changement et de la dépose de toutes les signalétiques non-réglementaires. La commune a pris en charge la pose et l'achat des bi-mats, les lames devant être payées par les commerçants.

Vu le contexte particulier de l'année 2020, les élus souhaitent proposer la gratuité des lames commandées et posées en 2020. En revanche pour toutes nouvelles commandes en 2021, le prix de la lame sera facturé à 68 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la gratuité des lames pour celles commandées et posées en 2020 et FACTURE au prix de 68€ toute nouvelle lame commandée à compter de 2021.

6- Vente de projecteurs à la Commune de Mouthiers sur Boême

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a contribué avec le SDEG au changement de l'éclairage du stade de foot en 2021. A cet effet, les anciens projecteurs, propriété de la commune ont été démontés. La Commune de Mouthiers sur Boême, s'est rapprochée de celle de Rouillet Saint-Estèphe aux fins de racheter 4 projecteurs. Après discussions, il a été proposé de revendre les projecteurs au prix de 400€ TTC l'unité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à vendre quatre projecteurs à la Commune de Mouthiers sur Boême au prix de 400€ par unité.

7- Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Couronne

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de La Couronne a valorisé la participation des communes aux frais de fonctionnement 2019/2020 sur la base du taux moyen de l'indice des prix à la consommation hors tabac des ménages et a décidé de fixer ce tarif à 450,98€(contre 439,62 pour 2017/2018). Un élève en cursus ULIS domicilié sur la commune de Rouillet Saint-Estèphe est scolarisé à La Couronne. A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'application du tarif forfaitaire de 450,98€par élève pour un élève scolarisé à La Couronne, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

8- Subvention au CCAS – régie cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie cimetière a été créée en 2020, rattachée au Budget de la commune. Historiquement, le montant de la vente des concessions se partageait de la manière suivante : 2/3 imputé sur le budget communal, 1/3 imputé sur le budget du CCAS. En 2020 le bilan annuel de la régie cimetière s'est élevé à 3 449,86€ Il convient ainsi de répartir par le biais d'une subvention au CCAS, 1/3 de cette somme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une subvention au CCAS d'un montant de 1 150€correspondant au tiers des sommes encaissées sur le budget commune, arrondi à l'entier supérieur.

9- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé le plan communal de sauvegarde (PCS). Le dispositif précisé par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005, rend obligatoire la mise en place d'un PCS dans les communes concernées par un plan de prévention des risques majeurs ou par un plan particulier d'intervention. Le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvetage et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il est arrêté par le Maire qui est responsable des activités de secours sur la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde proposé avec prise en compte des quelques corrections indiquées en séance et n'ayant pas d'incidence sur les fondamentaux organisationnels de ce plan.

CONSEILS MUNICIPAUX - EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Laëtitia VERDIERE de son mandat de conseillère municipale en date du 30 janvier 2021, il s'agit donc d'installer Madame Katia BEAUMATIN, suivante sur la liste au sein du Conseil Municipal à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.

2- Nomination de voie – Impasse des Orchidées

Mme R. demeurant 42 route de Fustifort a divisé l'arrière de sa propriété donnant sur la route du champ du Roc. Elle a construit des maisons à usage de locations (ZP 547-548) il y a plusieurs années et des habitations sont actuellement en cours de construction (ZP 544 et 543), d'autres vont être prochainement commercialisées (ZP 552 et 557). Cette division ayant débuté il y a plusieurs années et réalisée par étapes, n'a pas fait l'objet d'un permis d'aménager mais d'une simple déclaration préalable pour division foncière. L'accès à ces parcelles se fait par une impasse privée parcelle ZP 558. Ces futures habitations n'ont actuellement aucune adresse précise. Pour ces motifs Mme R. nous propose de nommer l'impasse : «impasse des Orchidées» puisqu'elle y a connu des orchidées sauvages auparavant. La commune lui a proposé d'appliquer ainsi la numérotation en vigueur sur la commune, ce que Mme R. accepte et elle en profitera ainsi pour modifier l'adresse de ses logements en location.

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE cette dénomination de voie, Impasse des Orchidées.

3- Procédure d'acquisition de biens en état d'abandon manifeste – 41 rue Nationale

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'acquisition de biens en état d'abandon manifeste 41 rue nationale a été initiée par délibération du Conseil Municipal en date du 08 septembre 2020, à la suite de laquelle Monsieur le Maire a rédigé un procès-verbal provisoire n°001-2020 en date du 09 septembre 2020. Ce procès-verbal a été adressé en courrier recommandé avec accusé de réception à la propriétaire, courrier retourné en mairie avec la mention «pli avisé et non réclamé», puis à ses ayants droits ; il a également été affiché en mairie, sur site et une parution dans la presse a été réalisée.

Le procès-verbal reprenait les constatations suivantes :

- Que les immeubles appartenant à Madame C., dernière propriétaire connue, domiciliée 15 rue Philippe Comynnes 66750 St Cyprien, dernier domicile connu sont situés 41 rue Nationale à ROULLET-ST-ESTEPHE. Ces bâtiments comprennent un immeuble à usage d'habitation cadastré E 178 ainsi que deux parcelles en friche cadastrées E 180 et E 607.

- La maison située dans la parcelle E 178 d'une superficie d'environ 250 m² comprend plusieurs étages. Il semblerait que cette habitation ne soit pas reliée à l'assainissement collectif et ne posséderait aucun compteur d'eau. Les portes et volets côté rue principale sont en mauvais état et ne sont pas sécurisés.

- Les parcelles E 180 et E 607 sont en friches et génèrent des nuisances importantes allant jusqu'à l'effondrement des murs de clôtures des parcelles voisines cadastrées E 183, propriété de Monsieur H. et E 177 propriété de Monsieur P. Ces deux propriétaires se plaignant régulièrement de ces désagréments en mairie. Monsieur le Maire a par ailleurs signé un procès-verbal en date du 26 janvier 2021 constatant l'abandon manifeste du bien sis 41 Nationale à Roulet Saint-Estèphe, cadastré E178, E180 et E607, propriété de Madame C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité SE PRONONCE favorablement sur la déclaration d'abandon manifeste et sur la poursuite de la procédure d'expropriation au profit de la commune pour la réhabilitation des bâtiments existants, dans le cadre de la réalisation d'une opération d'intérêt collectif liée à l'aménagement du centre bourg. A cet effet, le dossier d'utilité publique sera consultable en mairie entre le 15 mars et le 15 mai 2021, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4- Convention de servitudes ENEDIS – La Borne à Bernard

Dans le cadre du raccordement du projet de production photovoltaïque situé à La Borne à Bernard, ENEDIS doit réaliser des travaux qui devront emprunter une parcelle communale. Monsieur Pichon soulève que les travaux devraient commencer début d'année 2021. La commune sera prévenue du démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE un droit de servitude à ENEDIS pour établir sur la parcelle G 570, une canalisation souterraine d'une longueur de 10 mètres sur une largeur de 3 mètres, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude, l'acte authentique et tous documents afférents à ce dossier.

5- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre

dont la commune est membre. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité PREND acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

6- Participations financières 1^{er} trimestre 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget, une délibération doit être prise pour permettre le paiement des contributions dues pour le 1^{er} trimestre 2021 afin de ne pas retarder leur paiement. En effet, les contributions versées aux organismes de regroupement doivent faire l'objet d'une décision budgétaire, qui sera reprise ensuite au budget primitif 2021, à l'imputation 65548. Monsieur le Maire précise que cela concerne essentiellement la participation obligatoire pour les villes de La Couronne et Angoulême au titre des frais de scolarité ; ainsi que pour le Groupement Intercommunal de défense contre les organismes nuisibles.

Organisme	Objet	Vote de janvier à mars 2021
Groupement Intercommunal de défense contre les organismes nuisibles	Participations (2020 +2021)	180,00€
Commune La Couronne	Frais de scolarité ULIS	450,98€
Ville d'Angoulême	Répartition intercommunale des charges de fonctionnement école	887,40€

Le Conseil Municipal à l'unanimité ADOPTE le montant des participations précitées pour la période de janvier à mars 2021, DIT que les crédits correspondants seront repris au budget primitif, pour être intégrés dans le montant annuel des contributions.

7- Plan de financement travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique au Conseil que, comme cela a été exposé au sein du débat d'orientations budgétaires, il est prévu en 2021 de réaliser la phase 2 des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Le coût total des travaux estimés s'élève à un montant de 70 360€HT (soit 74 903,18€TTC). Afin de pouvoir demander une subvention au titre de la DETR, le Conseil Municipal doit acter le plan de financement de l'opération :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Isolation extérieure des murs (TVA 5,5%)	65 716€	69 330,38€	DETR – 50 % du HT	32 858€	
Portes isolantes	4 644€	5 572,80€	DETR – 50% du HT	2 322€	
			Autofinancement	35 180€	39 723,18€
TOTAL	70 360,00 €	74 903,18 €	TOTAL	70 360,00€	74 903,18 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité ADOPTE le plan de financement présenté.

8- Versement subventions EFFERVESCENTRE

Il s'agit de verser à Effervescence, le montant correspondant à l'animation de la pause méridienne du 1^{er}/09/2020 au 31/12/2020 tel que le prévoit la convention, au titre du solde de l'année 2020, soit 5 882 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme de 5 882 € à EFFERVESCENTRE, avant vote du budget au titre du solde de l'année 2020 tel que le prévoit la convention d'objectifs signée pour l'animation de la pause méridienne.

9- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire indique que la commune est liée par délégation de service public avec AGUR jusqu'en 2026. Monsieur le Maire présente les rapports annuels de AGUR relatifs aux prix et à la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif.

- Assainissement : 860 abonnés sur la commune.
- Eau potable : 2110 abonnés sur la commune.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces rapports d'activités.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Monsieur Sébastien LAVAUD de son mandat de conseiller municipal en date du 17 février 2021 il s'agit d'installer Monsieur Didier CHAUMEAU, suppléant, au sein du Conseil Municipal.

2- Modification de la composition des commissions municipales et groupes de travail

Monsieur le Maire indique que suite aux démissions de deux conseillers municipaux pour raisons personnelles et professionnelles et à l'installation de deux nouveaux élus, il convient de modifier la composition des commissions municipales et de groupes de travail.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE de l'intégration de Monsieur Didier CHAUMEAU au sein de la commission Voirie et du groupe de travail Agriculture, DECIDE de l'intégration de Madame Katia BEAUMATIN au sein de la commission Vie Associative et Commission d'appel d'offres en tant que suppléante, DECIDE de l'intégration de Madame Céilia HELION et Monsieur Cyril HAYS au sein de la commission management, DECIDE de l'intégration de Madame Céilia HELION au sein du groupe de travail économie-commerce.

3- Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS suite à démission

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020, quatre membres du Conseil Municipal ont été désignés pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Suite à la démission de Frédéric Favier de son poste d'administrateur du CCAS, il convient d'opérer des modifications au sein du CCAS. Monsieur le Maire propose de désigner comme nouvel administrateur Madame Katia Beaumatin, nouvellement élue au sein du Conseil Municipal, qui a préalablement démissionné de son poste de membre nommé.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- DESIGNER comme membres élus du CA du CCAS :

- Monsieur Gérard Roy, Président,
- Madame Véronique Barbat, vice-présidente,
- Madame Michelle Mondout,
- Madame Stéphanie Andrieux,
- Monsieur Bruno Chabot,
- Madame Katia Beaumatin.

4- Désignation représentant au sein du SIVU EHPAD

Suite à la démission du Conseil Municipal de Madame Laetitia Verdière, qui était représentante titulaire de la commune au sein du SIVU EHPAD, il convient de désigner quelqu'un en lieu et place. Monsieur le Maire lance un appel à candidature. Monsieur Bruno CHABOT propose sa candidature. A l'unanimité, le Conseil Municipal DESIGNER Bruno CHABOT comme représentant titulaire au sein du SIVU EHPAD en remplacement de Madame Verdière.

5- Acquisition parcelle Les Renardières

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un projet d'élargissement de la route des Renardières est en cours. Dans un premier temps, il a été demandé au Cabinet Boucard de réaliser un relevé sur le terrain. L'emprise nécessaire à l'élargissement de la voie a été étudiée conjointement avec l'entreprise COLAS afin de respecter les différentes contraintes techniques. Après réalisation du plan de bornage, il apparaît que la partie à acquérir, extraite de la parcelle ZD 74 appartenant à Monsieur X, aura pour superficie 825 m². Par conséquent il a été proposé à Monsieur X un prix de 0.50 € du m². Monsieur X par courrier du 23/02/2021 accepte ces conditions.

A l'unanimité Conseil Municipal VALIDE l'acquisition de 825 m² de la parcelle ZD 74 pour élargir la route des Renardières au prix de 0.50 €/m², AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

6- Modification de la délibération D-2020-8-7 – Régularisation La Grange

Il s'agit pour les formalités notariales d'ajouter une ligne à la délibération D-2020-8-7 du 08 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier. Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

7- Conclusion d'un bail emphytéotique avec CPV SUN53 – panneaux photovoltaïques La Borne à Bernard

Monsieur le Maire rappelle que la commune projette de donner à bail emphytéotique un terrain situé à La Borne à Bernard, cadastrée 313G n°570 d'une superficie de 53 343 m² à la société CPV SUN 53, afin de poser des panneaux photovoltaïques destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité. Ledit bail devant être consenti pour une durée initiale de 21 ans et moyennant un loyer annuel de 13 335,75 € HT à la mise en service de la centrale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, DONNE son accord à cette opération, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique avec la société CPV SUN 53, et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

8- Approbation compte de gestion du budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

9- Approbation du compte administratif du budget communal 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune. Avant la séance de débat puis de vote, le Conseil Municipal doit élire son président de séance. Monsieur Marc FORESTIER est élu Président. Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente le résultat comptable de l'exercice et est soumis par Monsieur le Maire pour approbation, au Conseil Municipal, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 de la Commune qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	3 358 385,92	2 019 415,05
Dépenses	2 948 474,21	1 302 731,72
Résultat de l'exercice	409 911,71	716 683,33
Report antérieur	1 235 858,22	- 293 556,63
Résultat cumulé	1 645 769,93	423 126,7
Restes à réaliser (R-D)		-541 094,64

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote, cependant il doit se retirer au moment de ce dernier. Monsieur Marc FORESTIER procède au délibéré :

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE ce compte administratif.

10- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020 – budget principal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 409 911,71 €
- Un excédent reporté de : 1 235 858,22 €
- Soit un excédent cumulé de : 1 645 769,93 €**

- Un excédent d'investissement cumulé de : **423 126,70 €**
- Un déficit des restes à réaliser de : 541 094,64 €
- Soit un besoin de financement de : 117 967,94 €

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : 1 645 769,93 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE A LA COUVERTURE D'AUTOFINANCEMENT (1068) 117 967,94 €

EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002) 1 527 801,99 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) 423 126,70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE cette affectation du résultat.

11- Budget primitif 2021 – budget principal

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 février 2021, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Les pièces ci-jointes présentent les données financières de ce budget.

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour 2021. Le budget est équilibré en section d'investissement à 2 112 475,44 € et à 4 391 555,49 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, APPROUVE ce budget.

12- Approbation compte de gestion du budget annexe «énergie photovoltaïque»

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 pour le budget annexe «Energie photovoltaïque», les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

13- Approbation du compte administratif du budget annexe «énergie photovoltaïque»

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget «énergie photovoltaïque». Avant la séance de débat puis de vote, le Conseil Municipal doit élire son président de séance. Monsieur Marc FORESTIER est élu Président.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente le résultat comptable de l'exercice et est soumis par Monsieur le Maire pour approbation, au Conseil Municipal, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe «énergie photovoltaïque» qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	2587.17	1167
Dépenses	83.82	660
Résultat de l'exercice	2503.35	507
Report antérieur	1538.22	19,93
Résultat cumulé	4041.57	526.93
Restes à réaliser (R-D)		

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote, cependant il doit se retirer au moment de ce dernier. Monsieur Marc FORESTIER procède au délibéré.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE ce compte administratif.

14- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget annexe «énergie photovoltaïque»

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte administratif fait apparaître : Le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	2 503,35 €
• Un excédent reporté de :	1 538,22 €
Soit un excédent cumulé de :	4 041,57 €
• Un excédent d'investissement cumulé de :	526,93 €
• Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	4 041,57 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE A LA COUVERTURE D'AUTOFINANCEMENT (1068)	0,00 €
EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	4 041,57 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	526,93 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE cette affectation du résultat.

15- Budget primitif – budget annexe «énergie photovoltaïque»

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe «énergie photovoltaïque». Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour 2021. Le budget est équilibré en section d'investissement à 2000 euros et à 5773,07 euros en section de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE ce budget.

16- Vote des taux de fiscalité 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter de 2021, le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transféré en intégralité aux communes, sur la base du taux appliqué en 2020. Ainsi les communes doivent voter en 2021, un taux de TFPB égal à la somme du taux communal fixé par le Conseil Municipal en 2020 et du taux départemental de 2020 (ce dernier étant 22,89% pour le département de la Charente). Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 19.77 % (part communale 2020) + 22,89% (part départementale 2020) = 42,66%
- Foncier non bâti = 46.82 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2021, la revalorisation nationale des bases est en attente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- FIXE les taux d'imposition 2021 de la manière suivante :
 - Foncier bâti = 42,66 %
 - Foncier non bâti = 46.82 %
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

17- Remise dojo départemental

Par délibération de décembre 2007, le Conseil Municipal a convenu de renouveler la convention relative au dojo départemental pour une durée de 15 ans. Cette convention fixe la participation du comité départemental aux charges de fonctionnement du dojo. Par courrier en date du 11 décembre 2020, le comité a demandé à la commune une exonération de charges pour l'année 2020, eu égard au contexte sanitaire qui n'a pas permis à celui-ci d'utiliser l'installation depuis mars 2020. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au titre de l'année 2020, une exonération de charge exceptionnelle de l'ordre de 75%. Ainsi au lieu de facturer 2 974,41 €, la commune ne réclamera que 743,60 €. Madame Célia Hélon félicite la municipalité pour l'aide apportée aux associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal : ACCORDE une exonération de l'ordre de 75% au comité départemental au titre de l'année 2020.

18- Défense incendie Lotissement Les Hauts de Meurouge

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager 1628720C0001 déposé par Monsieur X et délivré le 14/08/2020 pour la réalisation d'un lotissement, le SDIS précise qu'en l'absence de poteau incendie dans ce secteur, il devra être installé une défense incendie extérieure, soit par poteau incendie, soit par une réserve d'eau d'au moins 45 m³. Etant donné que le secteur du village de La Fouillouse est démuné de défense incendie, les élus ont jugé opportun de profiter des travaux d'aménagement du lotissement pour desservir le village. Parallèlement à cela, GrandAngoulême en charge de l'assainissement collectif, réalisera une extension pour desservir le village de La Fouillouse lorsque l'assainissement sera réalisé dans le lotissement. Le devis établi par GrandAngoulême, relatif à la défense incendie s'élève à 29 061 € TTC à la charge de la commune. Grâce à cet aménagement, la bâche dans le lotissement des Hauts de Meurouge deviendra inutile, il a été demandé à Monsieur X de participer à cette dépense à hauteur du prix du devis de la bâche, soit 4 000 € TTC. Par courrier en date du 8 février 2021, Monsieur X accepte de participer à hauteur du montant de son devis d'installation de la bâche, soit 4000 € dans le cadre du renforcement de la sécurité incendie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la réalisation de travaux d'extension du réseau de défense incendie pour desservir le village de La Fouillouse, PRECISE que Monsieur X devra participer à la dépense à hauteur de 4000 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

19- Convention de participation aux frais d'accueil des enfants en centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle que Effervescentre met en place pour la communauté d'agglomération, le service Accueil de Loisirs, qui comprend l'organisation pédagogique, la responsabilité vis à vis des parents et des institutions, l'encadrement qualifié, les activités éducatives, l'organisation matérielle, les prestations repas, la gestion du personnel, des facturations etc. Il est demandé par la convention présentée que la commune participe sur le principe d'un forfait de 7,60 € par enfant et par journée de présence pour l'année 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux frais d'accueil des enfants en centre de loisirs présentée.

20- Convention d'objectifs pluri-annuelle 2019-2022 Enfance périscolaire – Avenant n°1

Il s'agit d'ajuster la convention pluri-annuelle sur les modalités financières relatives à l'action enfance -périscolaire de l'année 2020. Ainsi pour l'année 2020, le montant de la subvention s'élève à 22 520 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs Enfance périscolaire avec EFFERVESCENTRE.

21- Convention d'objectifs pluri-annuelle 2019-2022 – Sociale, culture, soutien à la vie associative et sport – Avenant n°2

Il s'agit d'ajuster la convention pluri-annuelle sur les modalités financières relatives à l'action sociale et l'action culture, soutien à la vie associative et sport de l'année 2021. Ainsi pour l'année 2021, le montant de la subvention s'élève à :

- 18 067 € pour l'action sociale,
- 35 080 € pour l'action culture etc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs Sociale, culture, soutien à la vie associative et sport avec EFFERVESCENTRE.

22- Convention d'objectifs 2020-2021 – Animation pause méridienne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis septembre 2018, la commune a mis en place un temps d'animation pendant la pause méridienne. Cette activité est réalisée par Effervescentre qui propose d'animer des temps spécifiques pour des groupes de 10 à 14 enfants dans les 3 écoles de la commune :

- 2 jours (mardi et jeudi) à l'école maternelle Charles Perrault,
- Deux jours (jeudi et vendredi) à l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau,
- Quatre jours à l'école élémentaire Marcel Pagnol

La convention d'objectifs est conclue pour la durée de l'année scolaire 2020/2021, du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021. La commune s'engage à verser à l'association une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 15 685 € (déduction faite de la PSO), soit 162 € de plus que pour l'année 2019/2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec EFFERVESCENTRE.

23- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

- Décision n°1 du 14/01/2021 – Plan de financement pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes de Roulet Saint-Estèphe

- Décision n°2 du 18/02/2021 – Autorisation d'ester en justice dans l'affaire Catastrophe Naturelle 2016.

CONSEILS MUNICIPAUX - EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

1- Bail précaire à usage commercial avec la société 3,2,1 ... PERMIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur D, gérant de l'auto-école 3,2,1... PERMIS a fait part de son intérêt de déménager et d'installer son activité dans les locaux de l'ancienne boucherie située 12 rue froide, il s'est porté par la même occasion acquéreur du local.

En attendant que les formalités juridiques de cession du bien puissent se faire, il apparaît nécessaire de contracter un bail précaire jusqu'au jour de la signature de l'acte authentique chez le Notaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un bail commercial à titre précaire avec Monsieur à compter du 30 juin 2021 pour un montant de 500 € TTC par mois, jusqu'à la signature de l'acte de vente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE cette proposition et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail.

2- Plan de financement rénovation gymnase

Monsieur le Maire indique au Conseil que, comme cela a été exposé au sein du débat d'orientations budgétaires, et lors du vote du budget, qu'il est prévu en 2021 de réaliser des travaux de rénovation du gymnase.

Le coût total des travaux estimés s'élève à un montant de 46395.91 HT (soit 51 196,21 € TTC).

Afin de pouvoir demander un fonds de concours auprès de GrandAngoulême, le Conseil Municipal doit acter le plan de financement de l'opération :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Remplacement de l'éclairage par des lampes LED	24 001,51€	28 801,81€	Fonds de concours GrandAngoulême – 25% HT	11 599 €	
Régénération du sol	18 662,00€	22 394,40€	Autofinancement	34 796,91€	39 597,21€
TOTAL	46 395,91€	51 196,21 €	TOTAL	46 395,91€	51 196,21€

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le plan de financement présenté. Sachant que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour demander des subventions, il est de sa seule compétence de déposer le dossier de subvention.

3- Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le calcul de l'attribution des subventions des associations a été effectué selon la même méthode que l'année précédente, suite aux éléments fournis par les associations. Il précise que les modifications par rapport aux critères sont lissées sur deux ans de manière à ce que les associations n'aient pas de différence trop importante par rapport à l'année précédente. Messieurs MOUSSION, FAVIER, et CHARBONNAUD, en tant que présidents d'association ou membres du bureau, ne prennent pas part au vote.

A la majorité des membres présents et représentés, par 22 voix POUR et 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal ATTRIBUE aux associations les subventions suivantes telles qu'elles figurent au tableau annexé à la présente délibération.

4- Remboursement des frais avancés pour la commune par un élu

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Thierry Charbonnaud, a avancé sur ses fonds propres pour le compte de la commune, la somme de 58 € dans le magasin Décathlon, afin d'acheter des cartouches pour la battue aux corvidés. Les battues ont lieu le mercredi matin de 7h à 12h, et le samedi matin de 9h à 12h00.

Monsieur Charbonnaud ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la somme de 58 euros à Monsieur Thierry Charbonnaud.

5- Frais de fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires – année 2020-2021

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un enfant domicilié à Roulet est accueilli dans une classe de l'école de Claix. Il rappelle que la commune de résidence est tenue de participer au financement de la scolarisation de l'élève.

Le prix moyen par élève pour l'année 2020-2021 est fixée par la commune de Claix à 755,08 € pour la maternelle et 325,45 € pour la primaire. L'enfant de Roulet scolarisé à Claix est en classe de maternelle, la commune de Claix demande donc une participation à la commune de Roulet de 755,08 € au titre de l'année scolaire 2020/2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme demandée et à signer la convention de participation avec la commune de Claix.

6- Adhésion FREDON

Monsieur le Maire présente la demande du FREDON Charente d'adhérer au réseau FREDON/FDGDON (Fédération Régionale et Départementale de Défense contre les organismes Nuisibles).

Cet organisme à vocation sanitaire intervient dans différents domaines :

- Gestion des dangers qui portent atteinte à la santé des végétaux (organismes nuisibles) par des actions de surveillance et de prévention en zones agricoles et non agricoles ;
- Animation et coordination des luttes contre les ravageurs des végétaux portées par les FDGDON,
- Coordination des actions de lutte contre l'ambrosie visant à contenir cette plante invasive,
- Protection de l'environnement par des actions d'accompagnement technique permettant d'améliorer et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à faire adhérer la commune au réseau FREDON/FDGDON et à régler la cotisation annuelle de 50 €.

7- Décision du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

- Décision n°3 du 03/03/2021 - *Autorisation à ester en justice dans l'affaire M-B*
- Décision n°4 du 10/03/2021 - *Plan de financement pour la réalisation d'investigations complémentaires concernant la restauration de l'église St Cybard de Roulet*
- Décision n°5 du 22/03/2021 - *Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'église St Cybard - avenant n°2*
- Décision n°6 du 31/03/2021 - *Marché de travaux pour l'aménagement du giratoire de l'accès à la base Intermarché - avenant n°1*

CELA S'EST PASSÉ - INONDATIONS À ROULET ST-ESTÈPHE



La commune de Roulet Saint-Estèphe a été reconnue par arrêté interministériel du 10 février 2021, publié au [Journal officiel de la République française le 13 février 2021](#), comme 45 autres communes de Charente, en situation de catastrophes naturelles «inondations» à la suite des très fortes intempéries de fin janvier/début février qui ont conduit à des situations très difficiles sur notre territoire (crues comparables à celles de 2007). Les personnes sinistrées disposaient d'un délai de 10 jours à compter de ce samedi 13 février, date de publication de l'arrêté, pour présenter ou confirmer leur demande d'indemnisation auprès de leurs compagnies d'assurance respectives.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - INTERCOMMUNALITÉ



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : C'EST QUOI ?

C'est une instance de démocratie participative indépendante et neutre, obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Métropole...) de + de 50 000 habitants. (Loi 2019 - Loi engagement et proximité article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

QUATRE MISSIONS PRINCIPALES :

- 1- Renforcer le débat public, en créant des espaces de débats et de réflexions
- 2- Aller à la rencontre et écouter les habitants et acteurs du territoire
- 3- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie
- 4- Repérer les initiatives citoyennes, les mettre en relation, faciliter le relais avec la collectivité

PLUS SPÉCIFIQUEMENT AU NIVEAU DU GRAND ANGOULÊME :

Comme chacun sait, 38 communes sont désormais regroupées dans le Grand Angoulême administré par les élus.

Pour renforcer la représentativité de ce territoire, fort de 142 000 habitants, un **Conseil de développement** a été créé, composé de 130 membres respectant la parité homme/femme : habitants individuels, acteurs économiques et sociaux, représentants des communes.

Son rôle ? Construire des avis et faire des propositions aux élus sur les projets et enjeux du bassin de vie. C'est en cela une instance de démocratie participative qui **exprime en toute indépendance la parole des citoyens** auprès de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême.

En dépit des contraintes liées par la Covid, le Conseil De Développement de Grand Angoulême (CDD de GA), comme d'autres conseils de développement pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants en France, vient d'organiser ses groupes de travail.

6 sujets vont être traités dans les mois prochains.

3 à la demande des élus :

- Le projet d'agglomération : Grand Angoulême en 2030
- L'actualisation du schéma cyclable
- La participation du CDD à un atelier sur le fleuve Charente

3 autres thèmes ont été choisis par le CDD de GA :

- Les transitions environnementales
- L'alimentation et l'agriculture
- L'après crise sanitaire : quelles cohésions, sociale et démocratique ?

François PITRON est notre nouveau représentant, désigné par le conseil municipal du mardi 9 Juin 2020 (point 9) au **Conseil De Développement de Grand Angoulême** pour la période 2021-2026.

QUI ÊTES-VOUS M. PITRON et POURQUOI AVOIR ACCEPTÉ DE SIÉGER AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

«Mon engagement au sein du Conseil De Développement de Grand Angoulême s'inscrit dans le droit fil d'une vie professionnelle principalement dédiée aux questions d'environnement d'abord, en entreprise, puis au développement durable, pour l'Etat, les collectivités territoriales et dans des associations.

Président de l'association *Pourrha (Pour le Respect des Habitants) sur Roulet-St-Estèphe, créée pour faire connaître l'impact du projet éolien sur la commune, je suis aussi impliqué au sein de l'ATLEB (Amicale du Temps Libre en Blanzacais) pour développer l'alphabétisation des familles de réfugiés récemment installées en Charente.*

Résidant désormais de façon permanente à Roulet-St-Estèphe, j'ai souhaité participer à la vie de notre commune : message bien reçu de la part du Maire et du conseil municipal qui m'ont proposé comme représentant de Roulet-St-Estèphe au Conseil De Développement».



François Pitron fera un **point régulièrement au conseil municipal** sur l'avancée des travaux au sein du CDD de GA. Ce peut être l'occasion de réagir sur les orientations des réflexions en cours dans les groupes de travail et d'exprimer aussi sur d'autres sujets vos interrogations, besoins et attentes auprès des conseillers municipaux de la commune qui s'en feront le relais.

En parallèle, des rencontres citoyennes seront organisées dans les communes qui le désirent par le Conseil De Développement pour favoriser l'expression citoyenne. Toute personne pourra à cette occasion apporter son expertise et valoriser les initiatives locales sur la citoyenneté et les transitions. C'est une autre façon, plus directe, d'accroître l'implication des citoyens dans la vie publique et leur rôle dans la prise des décisions politiques. Nous vous en informerons quand ces forums seront mis en place.

Pour en savoir plus :

Site Internet : <http://www.codevgrandangouleme.fr/>

Page facebook : - [codevangouleme16](https://www.facebook.com/codevangouleme16) -

Pour entrer en contact avec François Pitron, adressez-vous à la mairie de Roulet-St-Estèphe via son site Internet :

<http://www.roulet-saint-estephe.fr>

ou par voie postale :

42, rue Nationale 16440 Roulet Saint-Estèphe.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE



42 rue Nationale
Code postal : 16440

LISTE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Le Maire vous informe,

Affiché le 10/03/2021

De la liste des concessions perpétuelles dont l'état d'abandon a été constaté le 09 mars 2021, et de leurs éventuelles reprises par la commune :

N° de concession, emplacement et date d'acquisition	Nom du concessionnaire à l'époque	N° de concession, emplacement et date d'acquisition	Nom du concessionnaire à l'époque
N°217, section A 11 16 septembre 1943	Mme CALLAUD	N°67, section C 117 07 juin 1919	M et Mme SALLIER Pierre
		N°155, section C 119 14 novembre 1930	Mme MARCHAT
N°85, section B 27 21 février 1921	M BRANCHUT Maurice	N°170, section C 130 15 décembre 1932	M BOULESTEIX Martial
N°192, section B 43 02 février 1938	M COICAUD Jean	N°87, section C 141 28 février 1931	Mme BONNET Marie veuve RENNETAUD Jean
N°90, section B 46 07 juillet 1921	M VIVIEN Maximin	N°280, section C 145 02 octobre 1957	M SOUCHELOT Jean
N°83, section B 47 07 février 1921	M TERRADE Adrien	N°41, section C 148 27 mai 1905	M MARCHAND François Mme BAILLOU Anne veuve MARCHAND
N°165, section B 55 02 août 1932	Mme MALIBAS	N°110, section C 149 24 juillet 1924	M ARDOUIN Justin
N°179, section B 56 02 août 1934	M TOUSSAINT Louis	N°178, section D 215 02 mai 1934	M METAYER André
N°88, section B 61 12 février 1921	Mme GRÉGOIRE Émilie veuve GILBERT	N°216, section D 216 31 mai 1943	M ROUGIER
N°105, section B 62 29 avril 1924	Mme CAMPOT Honorine veuve ROBERT	N°211, section D 219 13 avril 1942	M BERNARD Maurice
N°125, section B 70 15 avril 1926	M MICHELOT René	N°166, section D 231 02 août 1932	M SOUT Gaudens
N°173, section B 71 30 mai 1933	M POITEVIN Edmond	N°200, section D 235 15 février 1939	M LURAT Marcel
N°50, section B 75 17 janvier 1912	M BELLY Jean	N°194, section D 253 02 février 1938	M MARTIN Eugène
N°181, section C 88 19 novembre 1934	M BOUYAT Sylvain	N°127, section E 160 02 août 1926	Mme SUDRE
N°147, section C 89 02 octobre 1929	M CHAZEAU Émile	N°228, section E 162 31 mai 1946	M MOTTARD Marcel
N°205, section C 106 15 novembre 1940	Mme PAILLOU née SEGUIN	N° 212, section E 167 22 avril 1942	Mme LARENAUDIE
N°59, section C 109 07 novembre 1916	Mme SICAIRE Estelle veuve MONCEYRON	N°241, section E 170 26 mars 1949	M MARCHAT Marcel
N°70, section C 110 1 ^{er} août 1919	Mme BILLOUT Marie veuve BREBION François		
		N°220, section E 191 19 octobre 1944	M PERY
N°243, section C 116 29 mars 1949	Madame MICHEL	N°14, section E 195 12 février 1870	Mme BLANCHON
N°284, section B 80 16 janvier 1959	M BOURDIN Max	N°199, section E196 et E163, 2 juin 1938	M DEFAYE Camille

Les procès-verbaux de constatation d'état d'abandon sont disponibles à l'accueil de la mairie ou sur le panneau d'affichage prévu à cet effet.

Conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriale, R.361-21 à R361-34 du Code des communes relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon.

REPRISE DE CONCESSIONS

Face aux défis du temps et aux outrages, certaines sépultures se détériorent ou semblent laissées à l'abandon. La procédure de reprise sur certaines concessions perpétuelles a été engagée en 2017, dans l'ancien cimetière de Roulet (cimetière n°1) et touche à son terme. La liste des concessions justifiant la reprise a été affichée en mairie et diffusée sur le bulletin municipal de Janvier 2017 N°90 page 10.

La deuxième phase a commencé en février 2021. Les concessions reprises seront celles où aucuns travaux n'ont été réalisés entre la 1^{ère} et 2^{ème} phase et qui manifestent un réel état d'abandon. Il a été procédé dans l'ancien cimetière à la constatation n°2 de l'état d'abandon de ces concessions perpétuelles le mardi 9 mars à 13h30.

L'avis de constatation des concessions en état d'abandon avant reprise est affiché sur les panneaux d'informations du cimetière et de la mairie et diffusée sur ce bulletin de mai 2021.

Pour les personnes concernées, ayant-droits ou héritiers il est encore temps de se manifester.

Pour cela il suffit de s'adresser à l'accueil de la mairie, pour tous renseignements - **Tél. : 05 45 66 30 08.**

CIMETIÈRES

INCIVILITÉS :

Dégradations et vols dans les cimetières communaux ont été signalés à la mairie. Toutefois, la municipalité a décidé de ne pas en fermer les accès et permettre ainsi aux familles de venir se recueillir sur les tombes de leurs défunts quand elles le souhaitent.

Un panneau d'incitation au respect des lieux a été installé à l'entrée de chacun des 4 cimetières communaux par les services techniques de la ville.

La gendarmerie contactée et informée de ces incivilités, effectuera des rondes régulières de jour comme de nuit.

TRAVAUX :

Tous les travaux, quels qu'ils soient, effectués par des entreprises (de pompes funèbres, de maçonnerie générale) et par les particuliers sur les tombes **doivent être obligatoirement déclarés préalablement en mairie.**



URBANISME

Nous avons pu constater que certains d'entre vous ont implanté sur leur parcelle un abri de jardin sans aucune autorisation d'urbanisme. Nous vous rappelons que toute construction d'une superficie supérieure à 5 m² nécessite une autorisation. Déclaration préalable (13703*07) ou permis de construire (13406*07) selon votre projet.



Il conviendra de se conformer au plan local d'urbanisme en vigueur (en ligne sur le site internet de la commune ainsi qu'un guide pratique). Pour certains lotissements, un règlement du lotissement pourra apporter des contraintes supplémentaires.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU),
- construction d'une clôture,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- changement de destination d'un local.

Pour toute question, **n'hésitez pas à vous adresser au service urbanisme** de la commune.

L'adjoint délégué, B. CHABOT

Un nouvel agent aux services techniques



Le 1^{er} février **Thierry BALLARIN** a intégré l'équipe des services techniques par voie de mutation. En provenance du département de l'Hérault où il exerçait en tant qu'adjoint au chef d'équipe du service des routes, il occupe dorénavant le poste d'adjoint au responsable des services techniques.

A ce titre, ses missions principales seront les suivantes :

- Gestion des manifestations
- Suivi des interventions des entreprises sur les bâtiments
- Suivi du parc matériel
- Gestion et état des lieux de certaines salles
- Suivi des travaux dans les cimetières communaux
- Constat de voirie
- Gestion du planning des services techniques et des produits d'entretien
- Suppléance de Jean-Marc Gorichon en son absence.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la commune de Roulet-St-Estèphe et une bonne intégration dans l'équipe.

FERMETURE ET TRANSFERT DU BUREAU DE POSTE DE ROULLET



La fermeture de la Poste à Roulet était devenue inéluctable, compte-tenu de la diminution des échanges postaux, des courriers, après de nombreuses adaptations et réductions de jours et horaires d'ouverture depuis plusieurs années.

Le tri postal, route de la Raberie, assure les mêmes services que le bureau de centre bourg de Roulet, excepté les affaires financières et bancaires.



La direction de La Poste a proposé deux alternatives à la Municipalité :

- que la mairie reprenne les services mais celle-ci n'avait ni les locaux ni le personnel en nombre suffisant disponible pour le faire dans de bonnes conditions
- qu'un commerçant local accepte de les reprendre, ce qui a été proposé à **M. Loïc Quinion** du bureau de tabac/presse/FDJ qui a accepté de l'assurer **à compter du 1^{er} juillet 2021**.

Le commerce local de proximité sera ainsi préservé et les liens sociaux maintenus. Des communications complémentaires en ce sens seront faites à la fois par la Poste et la mairie.

Une pensée émue pour **Delphine**, notre charmante «postière» qui quitte Roulet. Elle était chargée de clientèle dans notre commune depuis 1999 et elle exercera à compter du 01/07 sur les sites de La Couronne et Châteauneuf. Delphine sera regrettée par nombre d'administrés pour son accueil, sa gentillesse et sa disponibilité.

La municipalité lui souhaite le meilleur dans son nouveau poste et ses nouvelles fonctions.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20.04.2021

LA POSTE OUVRE UN LA POSTE RELAIS A ROULLET- SAINT-ESTEPHE

Le 1^{er} juillet prochain, La Poste ouvrira un Point de services La Poste Relais à Roulet-Saint-Estephe, en partenariat avec le Tabac Presse. Une nouvelle forme de services proposée par La Poste. Les activités du bureau de poste y seront transférées le 30 juin.

Tout en utilisant les nombreux autres services proposés par le commerce partenaire, la transformation du bureau de poste en La Poste Relais permettra aux habitants de la commune et communes à proximité d'avoir **accès à l'essentiel des services de La Poste sur une plage horaire très élargie, de 6H30 à 19H30 du lundi au vendredi et de 8H00 à 19H00 le samedi**.

Les habitants de Roulet-Saint-Estephe pourront y effectuer leurs opérations postales courantes, tels que déposer leurs courriers, simples ou recommandés, retirer leurs colis et lettres en instance, acheter des Prêt-à-Poster, des emballages Colissimo et des produits philatéliques (timbres, carnets). Il sera également possible d'affranchir ses lettres et colis, et de bénéficier de l'offre de réexpédition.

Avec l'ouverture de La Poste Relais - en partenariat avec le **Tabac Presse installé au 19 rue Nationale** - La Poste actualise l'implantation de son réseau dans ce secteur et adapte sa présence et son offre de services.

LA POSTE RELAIS ROULLET-SAINT-ESTEPHE

TABAC PRESSE - 19 rue Nationale
16440 ROULLET-SAINT-ESTEPHE

Horaires : 6H30 - 19H30 du lundi au vendredi
8H00 - 12H30 le samedi

[Bureau de poste à proximité](#)

LA POSTE LA COURONNE

26 rue de la Libération
16400 LA COURONNE

Ouvert du lundi au vendredi de 8H30-12H00 et de 14H30-17H30, le samedi 8H30-12H00



RÉGLEMENTATION SUR LA DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

Définition de l'état de divagation

L'article L. 211-23 du Code Rural donne deux définitions, l'une applicable aux chiens, l'autre aux chats.

1°- Est considéré comme divagant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

2°- Est également considéré comme divagant, tout chat non identifié se trouvant à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La détente des chiens, c'est-à-dire le fait de lâcher son chien et de le laisser se promener, est une pratique courante. Bien souvent interdite dans les espaces urbains (en tout cas hors de zones appropriées), cette pratique se trouve l'être parfois aussi dans la nature.

La loi N° 83 629 du 12 juillet 1983 stipule que «dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse».

Cette loi concerne les activités de sécurité, modifiée par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure. En fait, elle n'implique donc aucune tolérance vis-à-vis de cette pratique en France.

Vous risquez une contravention de 1^{ère} classe (maximum 38 €) voire de 2^{ème} classe (maximum 150 €) si votre animal est un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie. Dans ce cas, il doit être également muselé.

«Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.» (Arrêté du 16/03/1955 modifié par l'arrêté du 31/07/1989 relatif à la police de la chasse)

Il faut donc penser à garder son chien en laisse dans ces espaces durant la période indiquée. Cela sous-entend donc qu'il est autorisé de détendre son chien dans les bois et forêts du 1^{er} juillet au 14 avril. (Il n'est bien sûr pas question de divagation qui elle reste interdite toute l'année sur l'espace public et privé).



Dans tous les cas la divagation est interdite et expose à des sanctions.

Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer à leur guise, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.

L'article 1385 du Code civil dispose que «Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.» : il faut que l'animal ait causé un dommage (l'existence d'un dommage est une condition de la responsabilité).

DÉJECTIONS CANINES : UNE QUESTION DE CIVISME



La Municipalité a constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les lotissements ; des doléances d'administrés parviennent régulièrement en mairie.

Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.

On l'a tous vécu. Se retrouver à slalomer entre deux «crottes de chiens» sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte-bonheur, faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

La commune a mis à la disposition des propriétaires de chiens (parce que malgré les avancées technologiques, les chiens ne sont pas encore capables de ramasser leurs besoins tous seuls !) des distributeurs de sacs gratuits (les toutounets) en certains points de la commune, notamment dans les zones dites « sensibles » que sont les centres bourgs.

Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

Ces distributeurs sont remplis chaque semaine par les services techniques municipaux.

En cas de distributeur vide, n'hésitez pas à le signaler à l'accueil de la mairie au 05 45 66 30 08 ou aux services techniques 05 45 66 31 76.

Je ne ramasse pas, je paie !

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire !

Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie qui sera préservé.



5 RÈGLES D'OR POUR LES SENIORS

La Gendarmerie et la Police de la Charente vous conseillent pour mieux vous protéger contre la délinquance.

- 1** Je n'ouvre pas ma porte à un(e) inconnu(e)
- 2** Je ferme toujours ma porte à clé
- 3** Je ne détiens pas et je ne transporte pas d'importantes sommes d'argent liquide
- 4** Je range mes clés de maison et de voiture ainsi que mes papiers importants dans un lieu sûr
- 5** Au moindre doute, je compose le 17 pour alerter la police ou la gendarmerie





Information sur l'ouverture commerciale de la fibre optique sur notre commune

Roullet-St-Estèphe et Mouthiers-sur-Boème (Plaque RO 01)

Les travaux pour la construction du réseau de fibre optique sur une partie de la commune ont été achevés.

La recette entre le constructeur Axione, l'exploitant du réseau La Fibre Nouvelle Aquitaine et Charente-Numérique vient d'avoir lieu et fut un succès ; l'objectif étant d'écarter toute malfaçon lors de la construction et de livrer un réseau viable et pérenne.

Aussi, à partir de ce jour, les habitations des particuliers et les locaux des entreprises faisant partie de cette zone seront éligibles à la fibre optique **d'ici 1 à 3 mois**, le temps d'activer le réseau et que les opérateurs commerciaux (Fournisseurs d'Accès Internet - FAI) viennent y proposer leurs offres.

Vous trouverez une cartographie de la zone concernée ci-dessous entourée d'un trait bleu, avec une symbologie sur les bâtiments (carré vert = prise construite – Étoile bleue = prise qui est bloquée actuellement (PB de poteau ENEDIS ou Orange, travaux reportés pour une cause diverse) et qui sera livrée dans un délai variable suivant les causes de blocages (4 mois à 1 an).

Afin de vérifier l'éligibilité précise d'un bâtiment, nous vous invitons à consulter le Site Internet suivant :

<https://nathd.fr/eligibilite/>

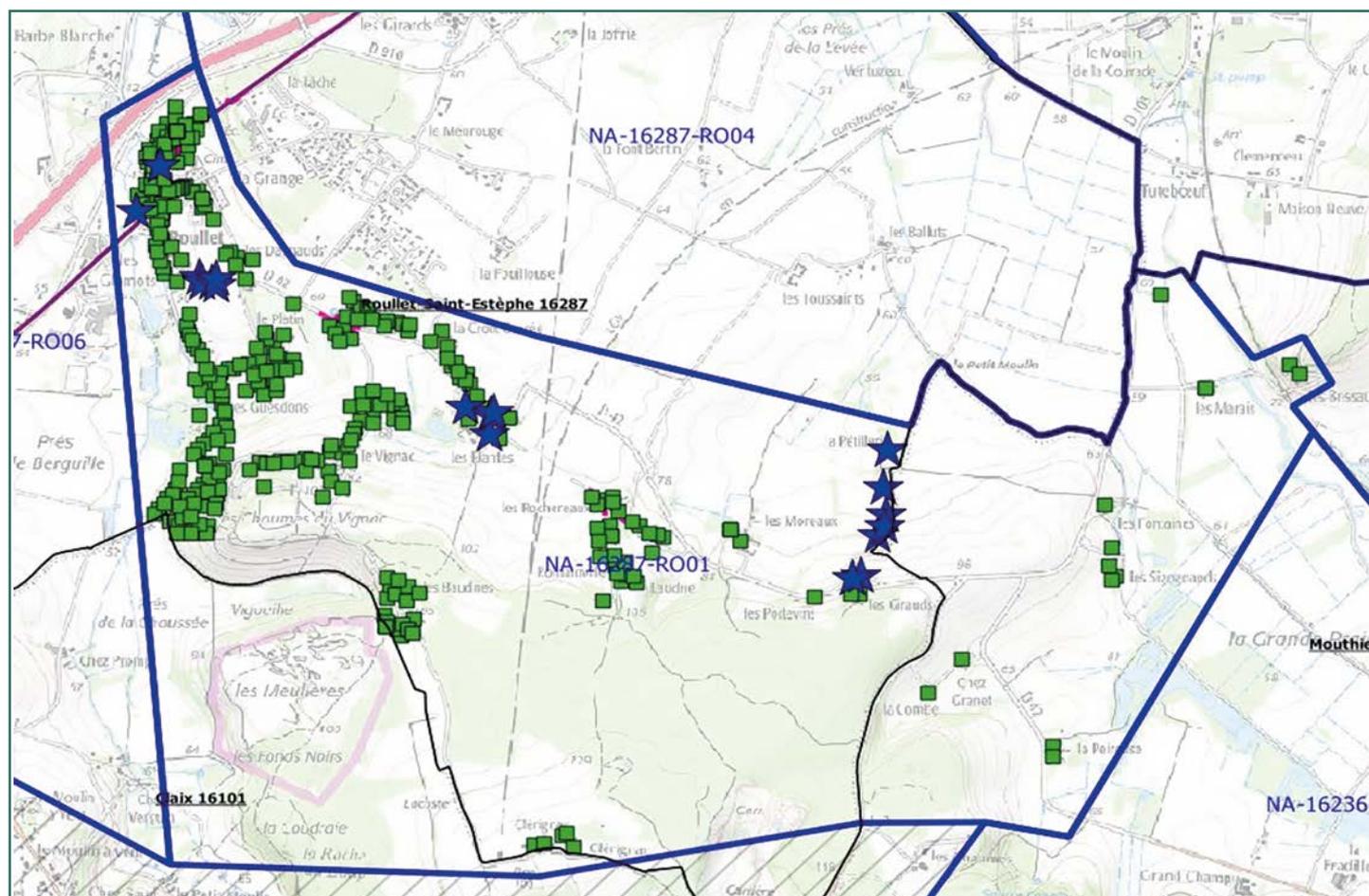
Lorsque les pastilles sont rouges, le bâtiment n'est pas encore éligible à la fibre optique, lorsqu'elles sont vertes, au contraire les administrés seront en mesure de souscrire à un abonnement fibre optique auprès de l'opérateur de leur choix. Elles «passeront» donc à vert dans **1 à 3 mois**.

S'il «manque» des pastilles, il faudra que les personnes concernées demandent à NATHD une «densification» (demande à faire au **0 806 806 006**). Pour toute question relative à l'éligibilité, vous êtes priés de vous diriger vers l'exploitant du réseau (NATHD – www.nathd.fr) au numéro vert suivant : **0 806 806 006**.

A noter qu'il est possible que tous les opérateurs ne soient pas immédiatement raccordés au réseau Fibre de Charente Numérique (ils le seront tous sous 3 à 9 mois) et qu'ainsi, bien que pastille verte sur le site NATHD, le fournisseur d'accès

indique que la prise n'est pas encore éligible pour lui alors qu'elle est éligible chez ses concurrents : charge à chacun de prendre un abonnement auprès d'un FAI d'ores et déjà éligible ou d'attendre que «son» FAI soit raccordé.

Ces documents et d'autres informations sur la commercialisation de la fibre optique sont disponibles sur le site www.nathd.fr.



La commune améliore, sécurise et rénove...

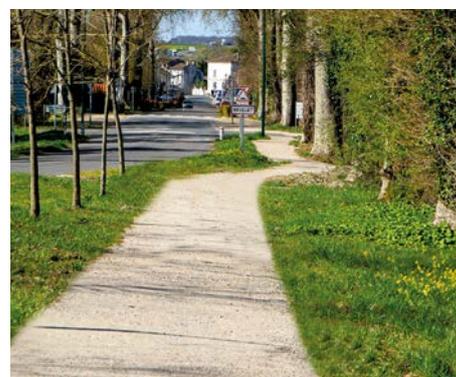
VISITE DES ATELIERS TECHNIQUES PAR LES ÉLUS

Des travaux de réaménagement intérieur des ateliers techniques ont été réalisés en régie pour répondre aux normes réglementaires de sécurité et de bien être au travail. L'équipe a été récemment renforcée par 2 agents polyvalents et par un adjoint au responsable des services techniques ; il était donc indispensable de repenser l'organisation intérieure des bâtiments dans le but de créer de nouveaux espaces mieux adaptés : un nouveau bureau, une salle de restauration claire et spacieuse, des sanitaires et vestiaires en nombre suffisant, des locaux de rangement des divers matériels. Les élus en ont effectué une visite le mercredi 7 avril 2021 et ont apprécié le travail exécuté.



ALLÉE PIÉTONNE ENTRÉE NORD DU BOURG

De nombreuses demandes d'administrés parvenaient en mairie, notamment de parents d'enfants scolarisés à Roulet résidant aux Barbots, de promeneurs de tous âges qui devaient emprunter les bas-côtés au niveau du rond point de la biodiversité en toute insécurité ; la réalisation d'une liaison piétonne, devenue une priorité, a été inscrite au schéma directeur des voies douces de GrandAngoulême ; les travaux ont été réalisés en régie par les services techniques communaux, sur 250 m linéaires, pour un coût estimé à 5614 €. Des protections en bois viendront compléter l'existant pour plus de sécurisation des piétons (coût estimé 2 500 €).



RÉFECTION DU BUSAGE D'ALIMENTATION EN EAU DE L'ÉTANG DES GLAMOTS

L'alimentation en eau de l'étang des Glamots à partir du canal du Claix présentait de graves problèmes du fait de la dégradation des buses en béton/ciment très anciennes, partiellement cassées et bouchées par les racines des arbres à proximité (un conifère de grande taille a du être débité et dessouché). Il était urgent de refaire l'installation en les remplaçant par des tuyaux annelés en plastique de plus gros diamètre, avec regards de contrôle. Le chemin a été remis en état et consolidé, les abords engazonnés et une plateforme bétonnée devant recevoir une table avec bancs solidaires pour pique-nique a été construite, proche du clubhouse de la pétanque.



ENTRETIEN & TRAVAUX

BASE INTERMARCHÉ / ROND POINT D'ACCÈS

Les travaux de la future base d'Intermarché sont en voie d'achèvement, dans le respect du calendrier, malgré les mauvaises conditions météorologiques (livraison prévue en juin 2021) Les quais de chargement/déchargement sont terminés et le rond-point de desserte de la future base a été achevé par la société Colas le samedi 13 février 2021 pour ne pas engendrer de retard, sous le contrôle de M. Christian Cuisinier, adjoint aux travaux. Des aménagements complémentaires resteront à réaliser pour un transfert du site envisagé début 2022.



PARKING POIDS LOURDS DU BERGUILLE

La DIRA (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique), propriétaire du terrain, a entrepris fin 2020 la remise en état du parking du Berguille très dégradé, à la sortie Rouillet Centre de la RN10, où stationnaient de manière anarchique les poids lourds empruntant la nationale.

Les travaux en raison des conditions météorologiques très mauvaises de fin d'année ont été arrêtés puis repris en mars 2021.

Le revêtement goudronné a été totalement refait à neuf et 48 places de parking PL ont été matérialisées au sol ; des containers poubelles OM, de tri sélectif et de verre ont été disposés sur tout le pourtour afin de préserver la propreté du site (des ramassages réguliers seront assurés par le service Déchets de GrandAngoulême) ; un réseau d'assainissement a été creusé avec fossés d'écoulement et bacs de rétention pour la mise hors d'eau de la plateforme.

Il est à noter qu'actuellement **ce parking n'est pas une aire de stationnement et de service officiellement répertoriée**, mais permettra de réduire les arrêts sauvages des camions sur les bandes d'arrêt d'urgence (BAU) les bretelles d'accès et de sortie de la RN10 et dans les zones artisanales, avec l'espoir de la Municipalité d'une sécurité routière renforcée, d'une diminution notoire des nuisances environnementales de bords de routes et des zones économiques.



ENTRETIEN & TRAVAUX

AIRE DE CAMPING-CARS : INSTALLATION D'UNE BORNE EAU/ELECTRICITÉ ET DE POUBELLES DE TRI

Installation d'une BORNE de paiement par carte bancaire à l'aire de camping cars permettant la vidange et l'approvisionnement en eau (2 € les 10 minutes d'utilisation) en remplacement de l'ancien robinet qui permettait à tout à chacun de soutirer de l'eau en quantité illimitée (aux frais de la commune).



Ancienne borne



Tri sélectif

IMPLANTATION DES COFFRETS ÉLECTRIQUES PARKING DES GLAMOTS

Pour la venue des cirques, fêtes foraines et autres manifestations (mise en sécurité des raccordements électriques des métiers des forains et de leurs caravanes d'habitation afin de supprimer tous branchements anarchiques hautement dangereux pour les professionnels eux-mêmes et le public).



TRAVAUX À SAINT-ESTÈPHE



Remise en peinture de la mairie



Vitrine d'informations



Nouvel abribus

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE



Bravo à **Gabriel CHARBONNAUD**, major de Promo pour les BTS ACSE (Analyse Conduite et Stratégie d'Exploitation) à l'école de l'Oisellerie qui obtient 500 € de la part du Crédit Agricole Charente-Périgord.

Nous lui souhaitons le meilleur dans le cadre de son installation en tant que «Jeune Agriculteur» sur la commune de Roulet-St-Estèphe.



EARL Les Moreaux
Samedi matin de 9h à 12h
«Les Moreaux - Rte de Mouthiers 16440 ROULLET

Pomme de terre variétés au choix :
Charlotte, Bintje et Violette. Files de 5 et 10 kg.

Échalottes, carottes, betteraves rouges

Miel au choix :
Tournesol, Multi-fleurs, Colza, Châtaignier
Venez nous rencontrer, toutes suggestions de productions pour l'an prochain seront les bienvenues.

Gabriel CHARBONNAUD :
06 89 80 22 05



LES ECURIES DE ROULLET
École d'Équitation et Pension Chevaux

Stages Perfectionnement Balades
Pony-Games Passage des Galops Equi-Fun

Les Écuries de Roulet
12 Rue de la croix blanche
16440 Roulet Saint-Estèphe
Charly Jamain
06.84.68.51.53
lesecuriesderoulet@gmail.com

service espace vert et multi-services
Siret:09459492200028

- entretien espace verts
- élagage, abattage
- taille de haies
- pose de clôtures, brise vue, débroussaillage
- étêtage d'arbres dangereux
- enlèvement des déchets verts
- multi services
- traitement couverture et façade par pulvérisation, décapage
- traitement hydrofuge
- travail soigné
- à des prix compétitifs

tel. 06 11 03 78 86
22 route de mouthiers
16440 roulet saint estèphe
service.espace.vert16@gmail.com

DEVIS GRATUIT

CapVert Paysage 16
Paysagiste
Entretien et création
16440 Roulet Saint Estèphe
06 20 48 55 01
capvert.paysage16@gmail.com

TRTP 16
AMÉNAGEMENT DE COURS
TERRASSEMENT
DÉMOLITION
CRÉATION D'ALLÉE
POSE DE PAVÉS & BORDURES
RÉSEAUX DIVERS

DEVIS GRATUIT
06 46 44 01 49
trtp16@outlook.fr

JB BOIRUCHON
ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

CESU / CHEQUE EMPLOI SERVICE

- Tonte
- Taille de haies
- Entretien de massifs

Portable : 07 71 19 04 83

Insertion gratuite des cartes professionnelles.

CONTES ET POÉSIES SUR LE MARCHÉ

Au marché conté

Contes et poésies sur le marché de Roulet

Pour soutenir à la fois le commerce et la culture, la commune de Roulet-Saint-Estèphe a mis sur pied une animation originale : la lecture de contes et poésies sur la place, le dimanche matin.



Dimanche 14 mars 2021 à partir de 10h, installé au cœur de la place du marché, derrière l'église, **Jean-Luc Cibard Normand**, coordinateur pôle associatif, culturel et sport à Effervescentre s'est fait l'orateur d'un conte avec pour thème : le «marché».

Chapeau de feutre, queue de pie, petit gilet et foulard et confortablement assis dans un fauteuil comme il le serait dans son salon, il a distillé des textes sur les joies du marché.

«Une animation originale organisée à l'initiative de la municipalité afin de faire revivre le bourg. Avec à cœur la relance du commerce local. Et comme le Centre Social, Culturel et Sportif Effervescentre dispose d'un partenariat avec la commune, c'est donc dans le cadre d'une dynamique autant en faveur de la structure que pour la commune, qu'il a été décidé d'organiser cette animation pendant deux heures, dimanche matin, sous le soleil» déclare Gilles MOUSSION, adjoint à la vie locale.

Autour du verger d'Arthur Rimbaud –La faim– ainsi que d'autres écrits anonymes sont déclamés par Jean Luc qui y met le ton et la forme : «*Jour de marché, tous ces raclements de voix huilent l'air de leurs premières lueurs. Les tréteaux éventrent le froid de leurs pieds d'acier sans douceur...*».

Figés devant lui, les enfants boivent ses paroles, tandis que les chalands, venus faire leur marché, apprécient cette animation. «Ça fait du bien de retrouver un peu de culture, nous en sommes tellement privés», «C'est une belle initiative», lâchent certains badauds. Les commerçants aussi se sont félicités de cette action qui leur a amené un peu plus de clients qu'habituellement.

Le 11 avril l'animation prévue n'a pas pu avoir lieu et sera reconduite.

Jean-Luc Cibard Normand reviendra ainsi chaque mois avec des thèmes différents : 9 mai «poèmes d'été», 13 juin «les vacances», en extérieur si les conditions météo le permettent.

MARCHÉ LOCAL DE ROULLET

Installé par la municipalité depuis le 3 janvier 2020, le marché du bourg de Roulet commence à prendre de l'ampleur sur la place de la Maison pour Tous où il a été déplacé le dimanche matin.

Les commerçants moins nombreux mais essentiels pour la clientèle (boucher/charcutier, fruits et légumes, poissonnier) le vendredi s'installent sur la petite place de la fontaine, près de l'église, comme il l'était autrefois, de 7h00 à 13h00.

La pérennité d'un marché local dépend essentiellement du rapport qualité/prix des produits proposés à la vente par les commerçants, avec pour conséquence la fidélisation des clients, difficulté que rencontrent nombre de communes et dont la municipalité est fort consciente.

Régulièrement à raison d'un dimanche par mois, une animation viendra égayer le marché.

Le dimanche 28 Mars 2021, le marché de Roulet était en pleine effervescence avec la présence de 12 producteurs de vins, champagnes, brioches, chocolats, gourmandises diverses, habitués de la Foire aux Chocolats qui avaient répondu présents à l'invitation de la Municipalité du fait de l'annulation de la manifestation pour la 2^{ème} année consécutive en raison de la crise sanitaire Covid19. Une occasion rêvée de se retrouver et de conforter ainsi les liens avec la commune.

Les commandes de la clientèle ont pu ainsi être satisfaites et de nouveaux clients se sont manifestés, même si les dégustations étaient interdites, dans le respect total des consignes édictées par les services préfectoraux.



COMITÉ DES FÊTES

UNE NOUVELLE ÉQUIPE, UN NOUVEAU LOGO

Lors de l'Assemblée Générale du samedi 28 Janvier 2021, et selon le vœu du président Gilles MOUSSION de se mettre en retrait à compter de cette année, un nouveau bureau a été élu :

- Président : Sébastien PAPIN
Tél. : 06 23 60 50 30
- Trésorière : Fabienne JUTAN
- Secrétaire : Stéphane RULLIER

Pour tous renseignements :
cdf.rouletsaientestephe@gmail.com



«Après 15 ans passés au comité des fêtes, dont 12 ans de présidence, j'ai décidé de céder les rênes à une nouvelle équipe, jeune, volontaire, ambitieuse, aux idées neuves, qui puisse redynamiser l'association. J'ai exprimé le vœu néanmoins de rester co-président en 2021 afin de passer le témoin dans les meilleures conditions à mes successeurs.

L'année 2020 a été une année noire pour le comité, comme elle l'a été pour toutes les associations, en raison de la grave crise sanitaire que connaissent notre pays et le monde entier.

J'espère que toutes se relèveront de la meilleure manière qui soit avec courage, espoir et entraide. La situation financière du comité est très saine, le bilan global très satisfaisant, avec des expériences fortes en émotion : les Montgolfiades, puis la Cagouillasse qui ont renforcé l'image de la commune bien au-delà de ses limites géographiques.

J'ai côtoyé des personnes merveilleuses : les bénévoles, avec un grand cœur, une abnégation, une volonté à toute épreuve, une soif de bien faire, souvent aux dépens de leur vie de famille, dont je garderai un profond souvenir, dont certains, des amis, nous ont quitté hélas prématurément : Philippe DARDILLAC, Jean-Paul LIBAUD.

Je remercie tout particulièrement la mairie pour son soutien constant par les subventions qu'elle accorde et les facilités d'utilisation des salles et espaces communaux, les agents des services techniques pour leur disponibilité et l'aide logistique indispensable à la réussite des manifestations, et tous les organismes qui nous ont soutenu et soutiendront l'association encore j'en suis persuadé.

Bonne chance à la nouvelle équipe, LONGUE VIE au comité des fêtes, je sais que j'ai fait les bons choix».

Gilles MOUSSION



LA ROUE LIBRE CHARENTAISE

FAUX DÉPART...

Nous avons terminé l'année 2020 sous le signe de la pandémie et du confinement, et nous espérons que 2021 serait une année de l'espoir, du renouveau et que ce Covid 19 nous laisserait tranquille. Hélas, au moment où nous écrivons ces lignes, nous sommes de nouveau en confinement, avec un couvre feu à 19 heures jusqu'à fin avril.

Et après ???

Nous fondions de gros espoirs sur cette nouvelle année et l'avions préparée comme si nous devions défendre nos chances au challenge cyclotouriste UFOLEP. De même, nos coureurs préparaient la saison afin de glaner de nouveaux bouquets... Hélas !

Sont inscrites au calendrier UFOLEP, la course de Balzac prévue le 2 mai, la semi-nocturne de Roulet St Estèphe le 11 juin dans le cadre de la fête locale. Est-ce que le voyage du club pour l'Ascension dans l'Aveyron aura lieu ? Nous aurons peut être plus de chance en septembre avec notre traditionnelle randonnée cyclotouriste, 20^{ème} du nom !

En attendant des jours meilleurs, nos cyclistes se retrouvent deux fois par semaine : le mardi chez chacun d'entre nous pour une sortie amicale et le samedi après-midi au Pont de la Meure à Nersac. Une excellente ambiance règne au sein de notre club, d'autant plus que nous venons d'enregistrer la signature de trois nouveaux licenciés. Bienvenue à Pascal, Michel et Paulo. Maintenant, le confinement nous empêche de nous retrouver. Il y aura des jours meilleurs et nos champions gardent le moral...

A bientôt sur les routes charentaises...

TÉLÉTHON 2020

COORDINATION DE LA CHARENTE

Un résultat exceptionnel. Merci !

Perturbé par l'épidémie de Covid-19 et le confinement, le Téléthon 2020 a dû se réinventer ! Bénévoles, organisateurs d'animations, donateurs, partenaires, familles... tous ont été au rendez-vous de cette grande fête de la solidarité, et se sont mobilisés autrement. Le résultat dépasse toutes les attentes : **77 298 024 euros**. A tous, un grand merci !

La collecte finale du Téléthon 2020 s'élève donc à 77 298 024 euros soit 10 000 000 de moins seulement par rapport à 2019 !!!!

La collecte départementale terrain de Charente est de 111 581 € et une télématique de 250 000 € (36 37 et dons par Internet).

«Un résultat exceptionnel compte tenu du contexte inédit dans lequel l'événement se déroulait les 4 et 5 décembre dernier. Un résultat obtenu grâce à vous, grâce à la générosité des donateurs, à la créativité et la combativité des bénévoles et des partenaires qui, mobilisés autrement, ont réalisé une collecte inattendue sur le terrain.

En effet : plus de 12 millions d'euros, soit plus d'un tiers de la collecte habituelle! Des repas festifs transformés en drive, des initiatives nouvelles ont également été déployées avec succès sur internet à travers notamment des challenges inédits (téléthon challenge, gaming), la Grande Tombola du Téléthon organisée par Stars Solidaires qui a permis de collecter plus de 2 millions d'euros.

La meilleure E-collecte Téléthon de tous les temps, atteignant près de 30 millions d'euros, pages de collectes comprises.

Le Téléthon 2021 est déjà en cours de construction : le thème en sera la **lumière** : c'est un thème très ouvert permettant les plus belles fantaisies allant d'une descente en flambeau, une chaîne humaine lumineuse, à un défi sportif autour de la vitesse de la lumière, en passant par une mise en lumière d'un de vos bénévoles particuliers.

Croisons les doigts pour que les animations et, à travers elles, la convivialité et le plaisir de se retrouver, puissent de nouveau briller partout en France les 3 et 4 décembre prochain !»

Bien chaleureusement,
Julie et l'équipe de coordination Charente



ASSOCIATIONS

ACDL-MJC ROULLET

Même si, en ce début d'année 2021, la crise sanitaire liée à la COVID-19 étant toujours présente, l'ACDL-MJC Rouillet a toujours été en lien avec ses adhérents, ses animateurs et ses partenaires pour parfaire à l'idée de continuer à œuvrer et à assurer par des moyens nouveaux, certes, certaines de ses activités. Ce fût le cas pour son activité de «coupé-décaté», la chorale mais aussi ses activités de musique qui ont pu se faire en visio. Avec le soutien d'Effervescentre, nous avons pu également maintenir notre Assemblée Générale le 02 Avril dernier, et, ce fut une première pour notre association, puisque qu'elle s'est tenue en version numérique sachant qu'il était important de garder le cap et le lien social malgré la crise actuelle que nous traversons.

Avec tout notre possible, mais aussi avec la confiance de nos adhérents et bénévoles, nous espérons tous bientôt revenir à la vie normale et de pouvoir tous vous retrouver à la rentrée de septembre. Cela étant, nous continuerons également à participer et à soutenir les manifestations qui pourraient avoir lieu sur notre commune pendant l'été à savoir la Fête de la Musique, les Soirs Bleus et de ne pas oublier notre Journée Portes Ouvertes qui se



tiendra le Samedi 28 Août prochain sur le site des Glamots et qui sera l'occasion de fêter cette année notre 30^{ème} anniversaire. Le week-end au Puy du Fou et le voyage en Italie de Septembre restent toutefois en suspens alors que notre soirée Théâtre du mois d'octobre devrait bien avoir lieu.

Ceci dit, tout en imaginant une ère nouvelle, il faut garder le cap et la voie avec laquelle la

vie associative dans notre commune se doit de perdurer, et, en vous remerciant tous de pouvoir y contribuer pour retrouver le bien-être ensemble....

Vous souhaitant un bel été,

Le Président de l'ACDL,
Frédéric FAVIER



LE CLUB DES AÎNÉS EN SOMMEIL

Comme beaucoup d'associations, le Club des Aînés s'est doucement endormi au fil du temps, le temps du Covid 19.

Que d'occasions manquées ! Toutes ces rencontres annulées ! Plus de repas, plus de cartes, plus de gym, plus de marches, plus de sorties, plus de voyages... Malgré tout cela, presque tous ont repris leur carte d'adhérent !

Seules les réunions du lundi au boulodrome ont pu reprendre : les boulistes masqués, les mains désinfectées, par équipes de 3 au maximum sont heureux de se retrouver pour s'affronter amicalement. Il ne manque que le moment de convivialité : plus de café ou de chocolat, plus de friandises.

Mais le sourire et la bonne humeur sont bien là et c'est bon pour le moral ! Dans ce contexte morose, heureusement avec les moyens de communications modernes on peut essayer de garder un peu de lien social.



Les blagounettes circulent sur internet et le téléphone permet de prendre des nouvelles des uns et des autres ou de tailler une petite bavette, histoire de se sentir moins isolé.

Et le printemps est là : avec la vaccination qui concerne maintenant beaucoup d'adhérents, le beau temps qui arrive, la nature qui se réveille, une lueur d'espoir scintille au bout du tunnel.

Bientôt, il nous faudra sortir de notre torpeur ! Nous retrouverons notre énergie et nous recommencerons nos différentes activités !

Espérons que dans le prochain journal nous pourrons dire :

«Enfin la vie est revenue ! Le covid est vaincu ! Réveillons-nous ! C'était un mauvais rêve ! Allons de l'avant maintenant».

MC

AMICALE DES CHASSEURS



Battues aux corvidés programmées les mercredis de 7h00 à 11h00 et de 17h00 à 19h00 ainsi que les samedis de 8h00 à 12h00, rue nationale devant les ateliers municipaux et à l'entrée Nord du bourg.

Nous remercions les personnes qui comprennent notre action dans le but de réguler la population de corbeaux qui nichent dans les platanes.

Ces interventions sont réalisées sur décision du Lieutenant de Louveterie, en sa présence, pour réguler la population des corbeaux en distinguant les nuisibles (corbeaux noirs), des espèces protégées (grands corbeaux et choucas).

Quand nous intervenons dans le bourg de Rouillet, la gendarmerie des Côteaux du Blanzacais est prévenue.

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 6 juin 2021 en plein air à l'Étang des Glamots à partir de 9h30.

Toutes les personnes qui désirent y assister seront les bienvenues.

J'espère qu'un grand nombre de propriétaires et de chasseurs seront présents lors de notre assemblée.

Le Président,
CHAILLOT Laurent

SOLIDARITÉ À ROULLET-ST-ESTÈPHE

JOURNÉE MONDIALE DE L'AUTISME LE 2 AVRIL 2021 «LA CHARENTE EN BLEU»

La municipalité s'est montrée solidaire avec l'association «Entre Parent'aide» en illuminant en bleu l'église durant un mois, à partir de la nuit du 1^{er} au 2 avril 2021.



TRICOT SOLIDAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Roulet-St-Estèphe lance cette année un projet solidaire intergénérationnel avec une activité ludique qui vise à servir ceux qui sont dans le besoin : tricoter pour les plus démunis.

Les personnes sachant tricoter ou faire du crochet et voulant faire don de leur talent, peuvent confectionner des bonnets, écharpes, pulls, gilets.

Les personnes souhaitant faire don de laine ou de coton, d'aiguilles, peuvent également les déposer en mairie.

Le CCAS se charge de les distribuer aux tricoteuses. Cette nouvelle action intergénérationnelle et solidaire permet aux personnes créatives de mettre de la couleur dans la vie des plus démunis.

Vos créations ou dons de fournitures sont à déposer au CCAS (Mairie de ROULLET-ST-ESTÈPHE, 1^{er} étage).

Contact : 05 45 66 67 63 Nathalie POMMIER.

PRÉSENCE VERTE LIVRAISON DE REPAS

Dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, le CCAS de Roulet Saint-Estèphe aide financièrement les personnes qui se font livrer des repas par Présence Verte.

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le Conseil d'administration du CCAS a décidé d'accorder **une aide de 1 € pour un repas** le midi, par jour et par bénéficiaire.

Le public pris en charge par la prestation doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre non imposable
- Début de l'aide 30 jours à compter du 1^{er} repas livré

Pour tous renseignements :
Contacter Nathalie POMMIER
(Mairie de Roulet)
au 05 45 66 67 63

PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne
sur tout le département de la Charente

Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertetcharente.fr

msa SERVICES

LE SECTEUR JEUNES EFFERVESCENTRE, UN SECTEUR TOUJOURS EN EFFERVESCENCE !!!

Le secteur jeunes Effervescentre est porté par Jézabel Baillargeau (responsable et animatrice) et Antoine Baritoux (animateur) mais ce secteur ne pourrait exister sans son public qui en est le réel moteur : les jeunes du territoire âgés de 11 à 17 ans, voire plus.

Le secteur jeunes intervient sur plusieurs temps dans la vie des jeunes.

- En période scolaire, les animateurs accueillent les jeunes les mercredis après-midis et les vendredis soirs au sein des locaux jeunes du territoire à Roulet-Saint-Estèphe, Mouthiers-sur-Boême et Voeuil-et-Giget. Ces locaux sont des lieux de rencontre, de partage et d'échanges qui donnent parfois naissance à de beaux projets tel que le projet Aliment'Action. Un programme est proposé pour chaque période avec des activités culturelles, sportives ou de loisirs sur place ou en sortie. Le local jeunes de Roulet-Saint-Estèphe se situe à côté de la bibliothèque en haut de l'aire de camping-cars, il est ouvert les mercredis après-midis de 14h00 à 18h00, contactez Jézabel au **06 81 21 38 07** ou par mail à **jeunes@effervescentre.fr** pour plus d'informations.

- Pendant les vacances, les jeunes sont accueillis au local de Roulet-Saint-Estèphe de 9h à 18h, ils apportent donc leurs repas, frigo et micro-ondes sont à disposition, le local devient alors un réel espace de vie pour ces jeunes. Un lieu où se développent autonomie, prise d'initiative, citoyenneté, solidarité et où se construisent amitiés et souvenirs.

Un programme d'activités est proposé pour chaque vacances, les inscriptions se font en ligne sur le site internet **www.effervescentre.fr**

- Savez-vous que le secteur jeunes Effervescentre est également présent dans les collèges de vos ados ? En effet, les animateurs, Antoine et Jézabel, mènent chaque semaine un atelier jeux de société pendant la pause méridienne dans les collèges de La Couronne, Blanzac et Saint-Michel. Ils proposent également aux CPE (Conseiller Principal d'Education) de ces collèges une alternative éducative à la sanction d'exclusion avec le D.A.R.E. (Dispositif d'Accueil et de Remobilisation Educative). Ce dispositif permet l'accueil des élèves temporairement exclus au sein des locaux d'Effervescentre, Jézabel et Antoine mettent alors en place avec eux une première phase de réflexion et de prise de conscience, puis une seconde phase de mise en situation de responsabilisation auprès d'un groupe d'enfants.

- Durant cette période de crise sanitaire, le secteur jeunes garde le lien avec son public par le biais de visios régulières sur la plateforme Discord, pour plus d'informations contactez Antoine au 07 88 34 87 14, il est le PdN (Promeneur du Net) d'Effervescentre. Présents sur les réseaux sociaux, les PdN assurent une



présence éducative auprès des jeunes pour les aider à développer de bonnes pratiques, les accompagner dans leurs projets mais également prévenir d'éventuels risques. A ce titre, Antoine est intervenu auprès des CM2 sur l'utilisation des réseaux sociaux dans les écoles du territoire dont celle de Roulet les 20 et 24 novembre 2020 en collaboration avec la directrice, M^{me} Péhau.

- **Le projet Aliment'Action**, évoqué plus haut, est le gros projet actuel du secteur jeunes. Il est divisé en 3 grands axes : l'équilibre alimentaire, la solidarité et l'éco-citoyenneté. Depuis la rentrée scolaire 2020, plusieurs actions ont été mises en place par Jézabel et Antoine. En octobre, les parents ont été accueillis au local jeunes pour déguster des recettes saines réalisées par les ados à partir de produits achetés au marché de Roulet-Saint-Estèphe. En février, une collecte de denrées en partenariat avec la Banque Alimentaire a été organisée, les jeunes et les généreux donateurs se sont vraiment

mobilisés et 230 kilos de denrées ont été récoltés. Le local jeunes est alors devenu pendant une semaine un réel espace de solidarité. Les producteurs locaux ont également été mis en avant lors d'un brunch au local (la boulangerie Ben&Manon, la chèvrerie Jousseume...), et d'autres collaborations sont en cours (Paradis Végétal, Moulin des Vallandreaux...). Concernant l'axe éco-citoyen, une vraie réflexion sur le tri sélectif a été faite auprès des jeunes, et en avril, il était prévu que nous allions visiter le centre de tri de Calitom (cette action est reportée à cet été). Un travail sur le compostage a également déjà été entamé et une intervention par la responsable prévention déchets du Grand Angoulême sera faite en juillet avec une possible collaboration avec les cantiniers de l'école de Roulet-Saint-Estèphe.

Baucoup d'autres actions et projets sont réalisés au sein du secteur jeunes, rappelez-vous de nous pour les connaître !!!

SECTEUR JEUNES DE ROULET

Suite à la volonté de 2 jeunes Roulet-Stéphanoises, Manon et Nina, de «faire un acte solidaire qui pourra aider de nombreuses personnes dans le besoin», Antoine Baritoux et Jézabel Baillargeau du secteur jeunes Effervescentre ont accompagné les jeunes dans l'organisation d'une collecte de denrées en partenariat avec la Banque Alimentaire de Charente.

Cette collecte a duré une semaine, du 10 au 17 février 2021, les jeunes ont préparé un courrier informatif qu'ils ont distribué dans les boîtes aux lettres du bourg et ses alentours.

Les habitants sont venus déposer leurs dons directement au local jeunes de Roulet-Saint-Estèphe qui est devenu pour une semaine un point de collecte solidaire.

Jeudi 18 février, les jeunes ont rapporté fièrement le résultat de leur collecte à la Banque Alimentaire de la Charente qui les a grandement félicité pour les 230 kilos de denrées récoltées.

Merci à vous pour votre générosité !!!



Collecte alimentaire



230 kilos de denrées récoltés



Merci à vous ❤️



ACTION CULTURELLE COMMUNALE

La commission culturelle communale est dotée depuis cette année d'une enveloppe budgétaire propre qui lui permettra de faire une programmation annuelle, en complémentarité des animations proposées par les associations, indépendamment ou avec le concours d'autres intervenants.

Programmation 2021

(sous réserve des impératifs sanitaires du moment) :

- **Fête de la Musique**
le 19 juin 2021 plaine des Glamots
- **Marche découverte**
le 8 juillet 2021 - Visite Domaine de Fontfroide EARL Croisard
- **Les Soirs Bleus**
le 8 juillet 2021 bourg de St-Estèphe (+ GrandAngoulême)
- **Expo Concours photo**
les 23 et 24 octobre 2021
salle des fêtes de Roulet
- **Tous au spectacle**
le 10 novembre 2021
(+ Département)
- **Cérémonies du 11 novembre**
(+ enfants des écoles de Roulet-SE)

Concours Photo

Week-end du 23 et 24 octobre 2021

Salle des fêtes de Roulet

ROULET
Saint-Estèphe

Expo Photo

« L'animal dans le paysage »

23 et 24 octobre 2021
Salle des Fêtes du Bourg de Roulet
10h à 12h30 - 14h à 18h Entré libre

Renseignements participation : expophotoroulet@gmail.com - 06 08 66 29 99

Fête de la musique

Samedi 19 juin 2021

Plaine des Glamots

A 20h30, Concert gratuit

KORTES, des mots pour étendard.

Après un premier EP sorti en 2018 qui a permis au groupe Kortès d'expérimenter une chanson française entre slam et rock, les cinq musiciens affinent depuis une poésie scandée et réflexive. Cette écriture minutieuse et intransigeante est mise en musique sur des rythmiques rock martelées et répétitives.



Festival Les Soirs Bleus

Le jeudi 8 juillet 2021

Bourg de Saint-Estèphe - Gratuit

(en partenariat avec IGrandAngoulême)

Le festival Les Soirs Bleus se déroule chaque année sur le territoire du GrandAngoulême de juin à septembre, composé d'une programmation itinérante de spectacles et de concerts.

Ce dispositif culturel (première édition en 2018) permet aux habitants et aux publics, de découvrir la richesse esthétique et patrimoniale du territoire. Cela à travers une programmation artistique pluridisciplinaire organisée par les communes membres de GrandAngoulême.

Une attention particulière a été portée à la qualité professionnelle de ces spectacles qui sont gratuits pour le public !

Dans le cadre des «**Soleils de l'Été**»

RSE Patrimoine propose une

Marche découverte

avec visite du domaine de Fontfroide EARL Croisard (voir avec l'association pour plus de détails)

Puis :

18h30 : Début du spectacle

19h30 : Restauration rapide (si possible)

20h30 : Concert

2 SPECTACLES GRATUITS A LA SUITE

Le Saâdhik - A 18h30,

Compagnie Monsieur Pif



Le Saâdhik est un grand fakir issu du célèbre «Bombay Circus Of The Soleil». Il nous arrive avec ses numéros spectaculaires à peu près maîtrisés.

Avaler un sabre et dompter une planche à clou sont des exploits. Mais quand c'est le Saâdhik qui les réalise, cela dérape forcément plus vers l'imprévisible.

Genre : Art de rue / humour.

Monsieur Pif est un clown.

Il est seul, nomade, à la recherche des rencontres et des petits bonheurs. Parfois, il rêve de la vie des autres... Cette fois-ci, il devient «LE SAÂDIKH».

Avec l'espoir d'être grand, d'être aimé. Et pour le plaisir aussi. Tout simplement. Enfin presque...



L'exploit n'est pas loin mais le numéro dérape un peu... Il devient naïvement imprévisible et drôlement spectaculaire. Il pince les rires avec bonheur. Il raconte avec simplicité un désespoir joyeux qui parle de la vie..... et de l'amour !!!

WHO is WHO - A 20h30,

Spectacle musical duo féminin Claquettes/Pop

Sœurs jumelles de 27 ans, Daisy et Emilie Cadeau forment un duo doux et pétillant, le duo WhO is WhO, un univers musical qui présente deux corps similaires claquettes aux pieds et deux personnalités différentes emmenées sur scène par une complicité originale.

Rien de tel pour nous donner envie d'être nous-mêmes...

Daisy et Emilie

